

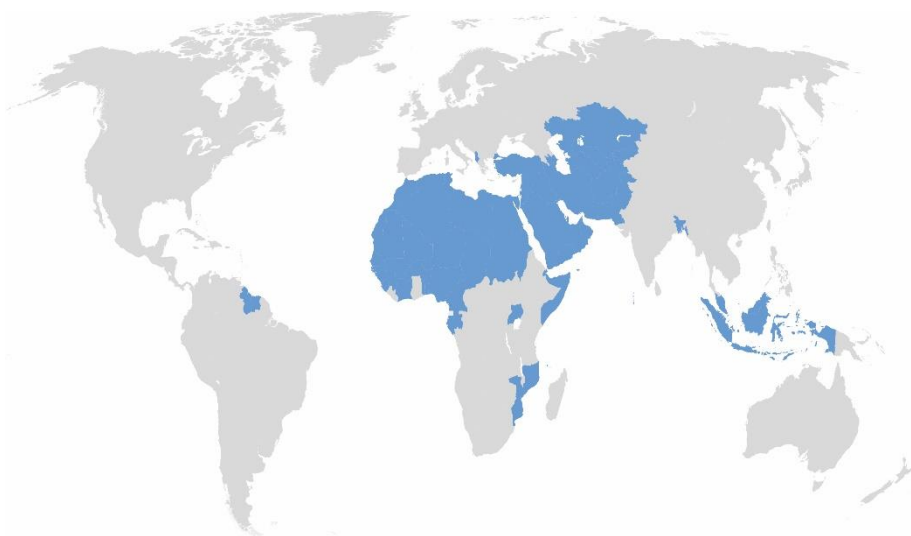
PRATIQUES ACTUELLES DES PAYS DE L'OCI SUR LES DONNÉES BANCAIRES ET FINANCIÈRES ISLAMIQUES



ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE

CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES, ÉCONOMIQUES ET
SOCIALES ET DE FORMATION POUR LES PAYS ISLAMIQUES





**Pratiques actuelles des pays de l'OCI
sur les données bancaires et financières islamiques
Résultats de l'enquête du SESRIC**



ORGANISATION DE
LA COOPÉRATION ISLAMIQUE



CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET DE FORMATION POUR
LES PAYS ISLAMIQUES

© 2019 Centre de recherches statistiques économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)

Adresse: Kudüs Cad. No: 9, Diplomatik Site, 06450 Oran, Ankara –Turquie
Kudüs Cad. No: 9, Diplomatik Site, 06450 Oran, Ankara –Turquie
Téléphone +90-312-468 6172
Internet www.sesric.org
E-mail pubs@sesric.org

Tous droits réservés

Pendant la phase de traitement et de préparation de ce travail, le SESRIC a adopté des normes élevées afin d'augmenter la précision des données incluses dans ce document. Les dénominations et toutes autres informations contenues dans n'importe quelle section ou graphique n'impliquent aucun jugement de la part du SESRIC quant au statut juridique d'aucune entité. En outre, il décline toute responsabilité quant à tout type de débat politique soulevé sur la base de données et informations présentées dans cette publication. Les frontières et les noms indiqués sur les cartes présentées dans cette publication n'impliquent aucune reconnaissance ou acceptation officielle de la part du SESRIC.

Le contenu de cette publication est protégé par des droits d'auteur. En vertu des droits d'auteur qu'il revendique, et comme il encourage la diffusion de ses publications dans l'intérêt des pays membres de l'OCI, le SESRIC accorde l'autorisation de voir, copier, télécharger, et imprimer le matériel présenté à condition que ces matériaux ne soient pas réutilisés, sous n'importe quelle condition, pour des buts commerciaux.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de réimprimer toute partie de cette publication, veuillez envoyer une demande accompagnée d'informations complètes au Département des publications à l'adresse suivante : Kudüs Cad. No: 9, Diplomatik Site, 06450 Oran, Ankara –Turquie

Toutes questions concernant les droits et les permissions devraient être adressées au Département des publications, SESRIC, à l'adresse ci-dessus.

ISBN: 978-975-6427-87-3

La conception de la couverture a été faite par M. Savaş Pehlivan, Département des publications, SESRIC.

La traduction de ce rapport a été faite par Mr. M. Denis Rmouch et la rédaction par Mrs. Najah Elyahyaoui.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Département de la recherche, SESRIC, à travers: statistics@sesric.org

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES.....	IV
AVANT-PROPOS	VI
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	VII
1 INTRODUCTION.....	1
1.1. Commission de statistique de l'OCI et Statistiques bancaires et financières islamiques	1
1.2. Collaboration internationale sur les statistiques bancaires et financières islamiques	3
1.2.1. Partenariats entre les organisations régionales et internationales	3
1.2.2. Groupe de travail sur les indicateurs financiers prudentiels et structurels islamiques.....	4
1.2.3. Groupe de travail sur la finance islamique sous l'égide du Groupe de travail intersecrétariats sur les comptes nationaux	6
2 ÉLABORATION DU PROJET DE BASE SUR L'INDUSTRIE FINANCIÈRE ISLAMIQUE DE L'OCI.....	7
2.1 Contexte	8
2.2 Objectif et justification.....	8
2.3 Activités et résultats	9
3 ENQUÊTE SUR LE PROJET DE « L'ÉLABORATION DE LA BASE DE DONNÉES SUR L'INDUSTRIE FINANCIÈRE ISLAMIQUE DES PAYS MEMBRES DE L'OCI »	10
3.1 Contexte	10
3.2 Résultats de l'enquête	12
3.2.1 PARTIE I: Diagnostic des pays	12
3.2.2 Partie II: Collecte de données, compilation et pratiques de divulgation dans les pays de l'OCI.....	28
3.2.3 Partie III: Évaluation des besoins de renforcement des capacités sur les statistiques bancaires et financières islamiques.....	35
ANNEXE A: RÉSULTATS DE LA PARTIE I DE L'ENQUÊTE	40
ANNEXE B: RÉSULTATS DE LA PARTIE I DE L'ENQUÊTE	50
ANNEXE C: ENQUÊTE SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES DE L'INDUSTRIE FINANCIÈRE ISLAMIQUE POUR LES PAYS MEMBRES DE L'OCI	58

LISTE des TABLEAUX

Tableau 1: Résumé des réponses à l'enquête, répondants par type d'institution.....	13
Tableau 2: État actuel de la collecte, la compilation et la diffusion des données dans les pays membres	13
Tableau 3: Agences responsables de la collecte, la compilation/le traitement et la diffusion des données sur les banques islamiques.....	15
Tableau 4: Agences responsables de la collecte, la compilation/le traitement et la diffusion des données sur les marchés des capitaux islamiques	16
Tableau 5: Agences responsables de la collecte, la compilation/le traitement et la diffusion des données sur la gestion des actifs islamiques.....	16
Tableau 6: Agences responsables de la collecte, la compilation/le traitement et la diffusion des données sur le takaful	17
Tableau 7: Agences responsables de la collecte, la compilation/le traitement et la diffusion des données sur les IFNB islamiques.....	18
Tableau 8: Degré d'importance attribué par les répondants à la collecte, à la compilation et à la diffusion des données de la finance islamique.....	20
Tableau 9: Statut légal des institutions financières islamiques	23
Tableau 10: Opinions des répondants sur l'importance systémique de la finance islamique dans un avenir prévisible	28
Tableau 11: Pertinence des cadres de comptabilité et d'information financiers dans le secteur bancaire islamique.....	30
Tableau 12: Types d'institutions par pratiques d'information et de compilation de données sur le secteur bancaire islamique.....	30
Tableau 13: Pertinence des cadres de comptabilité et d'information financière dans le secteur de la gestion d'actifs islamiques	32
Tableau 14: Types d'institutions par pratiques d'information et de compilation de données sur le secteur de la gestion des actifs islamiques	33
Tableau 15: Pertinence des cadres de comptabilité et d'information financière dans le secteur du takaful.....	34
Tableau 16: Nombre d'institutions demandant des programmes de renforcement des capacités par secteur de la finance islamique	38
Tableau 17: Nombre d'institutions offrant des programmes de renforcement des capacités par secteur de la finance islamique	39
Tableau 18: Facteurs de défi et/ou de prévention rencontrés lors de la collecte des données bancaires et financières islamiques	40

Tableau 19: Les raisons sous-jacentes des pays répondants sur la nécessité d'élaborer une base de données agrégée du secteur de la finance islamique parmi les pays membres de l'OCI.....	41
Tableau 20: La taille du total des actifs du secteur financier dans le pays à la dernière année disponible en dollars américains courants.	42
Tableau 21: Le ratio du total des actifs du secteur financier au PIB à la dernière année disponible	43
Tableau 22: La répartition relative des actifs du secteur financier entre les segments (en% du total des actifs du secteur financier).....	44
Tableau 23: La taille du total des actifs du secteur de la finance islamique dans le pays à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants.....	45
Tableau 24: Total des actifs de la Banque Islamique au cours de la dernière année disponible en dollars américains courants.....	46
Tableau 25: Statut juridique des institutions financières islamiques (IFI) par pays répondant	47
Tableau 26: Nombre d'établissements bancaires islamiques dans le pays à la fin de 2015.....	49
Tableau 27: Institutions formelles spécifiques collectant des informations sur le secteur bancaire islamique	50
Tableau 28: Institutions formelles spécifiques qui collectent des informations sur le secteur bancaire islamique et les liens Internet des plates-formes de données	51
Tableau 29: Institutions formelles spécifiques qui collectent des informations sur les secteurs des marchés de capitaux islamiques et les liens Internet des plates-formes de données	52
Tableau 30: Collecte de données, compilation et diffusion des pratiques des pays de l'OCI sur les secteurs des marchés de capitaux islamiques.	53
Tableau 31: Liens des plates-formes de données fournissant des informations sur l'industrie de la gestion d'actifs islamiques	54
Tableau 32: Pratiques de collecte et de diffusion des données et liens des plates-formes de données fournissant des informations sur l'industrie du Takaful	55
Tableau 33: Institutions collectant des données sur les IFNB islamiques	56
Tableau 34: Collecte de données, compilation et diffusion des pratiques des pays de l'OCI et liens des bases de données relatives aux IFNB islamiques.	57

ACRONYMES

AAOIFI	: Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques
ADFIMI	: Association des institutions nationales de financement du développement dans les pays membres de la BID
AMBD	: Autoriti Monetari Brunei Darussalam
AMF	: Fonds monétaire arabe
ASBU	: Université des sciences sociales d'Ankara
ANASE	: Association des nations asiatiques du Sud-Est
AuM	: Actifs sous gestion
BASEIND	: Base de données des indicateurs sociaux et économiques fondamentaux
BB	: Banque du Bangladesh
BBS	: Bureau de la Statistiques du Bangladesh
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCM	: Banque Centrale de Mauritanie
BCT	: Banque Centrale de Tunisie
BDL	: Banque Du Liban
BI	: Banque Indonésie
BND	: Dollar Brunei
BNM	: Banque Negara de Malaisie
BPS	: Badan Pusat Statistik-Statistics Indonésie
BRSA	: Agence de supervision et de réglementation bancaire
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSEC	: Commission des valeurs mobilières et des bourses du Bangladesh
CAGR	: Taux de croissance annuel composé
CAPMAS	: Agence centrale pour la mobilisation du public et pour les statistiques
CAR	: Ratio d'adéquation des fonds propres
BC	: Banques centrales
BCB	: Banque Centrale du Bahreïn
CBI	: Banque centrale de la république islamique d'Iran
CBJ	: Banque centrale de la Jordanie
CBK	: Banque Centrale de l'État du Koweït
CBOS	: Banque centrale du Soudan
CBRG	: Banque centrale de la République de Guinée
CBRT	: Banque centrale de la République de Turquie
CBUAE	: Banque centrale des EAU
CBvS	: Banque Centrale du Suriname
CCE	: Exercice coordonné de compilation
CIBAFI	: Conseil général des banques et des institutions financières islamiques
CIMA	: Conférence interafricaine sur les marchés de l'assurance
CEI	: Placements collectifs de capitaux
AMC	: Autorité des marchés de capitaux
CMB	: Conseil des marchés des capitaux de Turquie
COMCEC	: Comité de la coopération économique et commerciale de l'OCI
CREMPF	: Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers
CSB	: Bureau Central de Statistiques
CSO	: Organisation centrale de la statistique
DFM	: Marché financier de Dubaï
DGS	: Direction Générale des Statistiques
DOS	: Département des statistiques
RGE	: Réunion du groupe d'experts
ESCWA	: Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale
FCSA	: Compétitivité fédérale et l'autorité Statistique
PIB	: Produit intérieur brut
HCP	: Département des statistiques du haut-commissariat au plan
IA	: Autorité d'assurance

IAH	: Titulaire du compte de placement
IAIS	: Association internationale des contrôleurs d'assurance
IBFSTAT:	: Statistiques de la Finance Islamique
IBIS	: Système d'information des banques islamiques
ICD	: Société islamique pour le développement du secteur privé
BID	: Banque islamique de développement
IFIs	: Institutions financières islamiques.
IFS	: Statistiques financières internationales
IFSI	: Industrie des services de la finance islamique
IFSB	: Le Conseil des services de la finance islamique
IIFM	: Marché financier islamique international
INSEED	: Institut national des études statistiques, économiques et démographiques
FMI	: Fonds monétaire international
IRTI	: Institut islamique de recherche et de formation
ISA	: Autorités chargées de la surveillance des assurances
ISRA	: Académie Internationale de Recherche sur la Charia pour la Finance Islamique
ISWGNA	: Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale
MA	: Autorité monétaire
MENA	: Moyen-Orient et Afrique du Nord
MMA	: Autorité monétaire des Maldives
PdA	: Protocole d'entente
MRA	: Autorités de régulation de la microfinance
MSCI	: Morgan Stanley Capital International
NBFI	: Institutions financières islamiques non bancaires.
NBS	: Bureau national de la statistique
NBKR	: La Banque nationale de la République Kirghize
ONS	: Office national de statistique
SSN	: Système statistique national
OCI	: Organisation de la Coopération islamique
OCISat	: Base de données statistique de l'OCI :
OCI-StatCom	: Commission de statistique de l'OCI
OJK	: Autorité indonésienne des services financiers (Otoritas Jasa Keuangan)
PCMA	: Autorité palestinienne du marché des capitaux
PCBS	: Bureau central des statistiques de la Palestine
PSA	: Autorité de planification et de statistique du Qatar
PSIFIs	: Indicateurs prudentiels et structurels de la finance islamique
QCB	: Banque centrale du Qatar
QFMA	: Autorité qatarienne des marchés financiers
QSE	: Bourse du Qatar
RSA	: Autorité de régulation et de supervision
SAMA	: Agence monétaire de l'Arabie saoudite
SBP	: Banque d'État du Pakistan
SC	: Commission des valeurs mobilières
SCA	: Autorité des valeurs mobilières et des marchandises
ODD	: Objectifs du développement durables
SE	: Bourses
SECP	: Commission pakistanaise des opérations de bourse
SEO	: Organisation des 'Securities and Exchange'
SNA	: Système de comptabilité nationale
TCE	: Comité technique d'experts
EAU	: Émirats arabes unis
UBOS	: Bureau des statistiques d'Ouganda
UNSD	: Division de statistique de l'ONU
UNStatCom	: Commission statistique des Nations Unies
BM	: Banque mondiale

AVANT-PROPOS

En maintenant sa croissance au cours des trois dernières décennies, la finance islamique se présente comme une source alternative de financement à fort potentiel visant à relever les principaux défis du développement dans de nombreux pays membres de l'OCI, y compris ceux liés à la réalisation des objectifs du développement durable. Toutefois, une plus grande convergence ainsi qu'une harmonisation des normes réglementaires dans ces pays demeurent nécessaires pour améliorer les perspectives de croissance de l'industrie dans le long terme.

Le manque de coordination et d'harmonisation au niveau des données financières islamiques facilement accessibles, cohérentes et comparables dans les pays membres de l'OCI constitue un obstacle majeur dans la fourniture des preuves nécessaires aux décideurs politiques pour que ces derniers puissent concevoir et mettre en œuvre les actions requises. À cet égard, il est également essentiel de fournir les données sectorielles aux utilisateurs par le biais de bases de données afin de faciliter une recherche de qualité dans le domaine de la finance islamique. Pourtant, les bases de données actuellement disponibles posent certains défis aux utilisateurs en raison de leur couverture limitée, de leur cohérence, de leur accessibilité et de leurs lacunes dans le cadre des séries chronologiques.

Le manque de législation, le niveau inadéquat des connaissances méthodologiques, l'asymétrie des capacités des ressources humaines et l'inadéquation des infrastructures informatiques sont les principaux défis à relever lors de la collecte des données de la finance islamique. Un tel état de fait nécessite un besoin urgent de soutien technique et politique, notamment pour les pays où la finance islamique est récemment introduite ou encore à ses débuts.

Dans ce contexte, le SESRIC, en collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales concernées, a pris l'initiative de diffuser les données de la finance islamique à l'intention des décideurs et de contribuer au nombre des études de recherche en améliorant les indicateurs disponibles sur le secteur financier islamique afin de rendre les systèmes financiers plus solides dans la région de l'OCI. Étant la principale institution de l'OCI chargée du travail dans le domaine des statistiques et abritant la seule base de données statistiques complète de l'OCI (OICStat), l'engagement du SESRIC dans le processus de développement des modalités systématiques de collecte et de diffusion des données de la finance islamique est d'une importance cruciale.

Je remercie tous les pays membres de l'OCI et leurs institutions compétentes qui ont répondu à l'enquête du SESRIC sur le projet de " l'élaboration de la base de données sur l'industrie financière islamique des pays membres de l'OCI ". Je tiens également à féliciter le Département des statistiques et de l'information du SESRIC pour le bon déroulement de l'enquête et la préparation du présent rapport.

Nebil DABUR
Directeur général
SESRIC

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Collecte, compilation, diffusion des données sur l'industrie financière islamique

La majorité des pays répondants (23 sur 31) ont déclaré qu'ils collectent, compilent et diffusent les données bancaires et financières islamiques. Alors que 7 pays ont répondu qu'ils ne procèdent pas du tout à la production des données.

À l'exception d'un pays, tous les répondants ont déclaré que le principal organe responsable de la collecte, du traitement et de la diffusion des données sur la Banque islamique est la Banque centrale ou l'Autorité monétaire (BC ou AM) du pays.

Le principal service chargé de la collecte, de la compilation, du traitement et de la diffusion des données sur les marchés de capitaux islamiques est le plus souvent les autorités des marchés de capitaux (AMC) des pays membres dont le nombre total est 12.

En ce qui concerne la collecte, la compilation et la diffusion des données sur la gestion des actifs islamiques, les AMC travaillent en étroite collaboration avec ce secteur. Dans certains pays membres, les BC et les AM ont indiqué qu'ils collectent également ces données.

Lorsqu'il s'agit d'un des plus rapides secteurs de la finance islamique, Takaful (assurance islamique), la pratique de production de données dans l'industrie est principalement réglementée et gérée par les autorités de surveillance des assurances (ISAs) dans la plupart des pays membres selon les réponses indiquées.

Facteurs de contestation et/ou de prévention pour la production de données sur la finance islamique

Les défis concernant la collecte des données bancaires et financières islamiques ou les facteurs empêchant le pays de collecter et de compiler les données de la finance islamique incluent :

- Le manque de lois, réglementations et politiques;
- Le manque de connaissances méthodologiques des ressources humaines en termes de cadre statistique de la finance islamique;
- Le manque ou insuffisance de ressources humaines en matière de collecte, de compilation et de communication (transmission de l'information) ; et
- L'absence ou l'inadaptation d'infrastructures informatiques

En conséquence, les autorités de régulation et de supervision financières (ASR) devraient être soutenues par des activités et des projets de renforcement des capacités, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Par ailleurs, dans certains pays où la finance islamique est récemment introduite ou en phase de développement, il est nécessaire de modifier les réglementations et les politiques stratégiques, ce qui peut faciliter la collecte, la compilation et la diffusion des données.

En outre, à l'ère de la numérisation et des solutions Fintech de pointe, la modernisation des systèmes informatiques est la clé d'un meilleur suivi des transactions de la finance

islamique et d'un contrôle de données plus efficace en allouant des ressources supplémentaires aux institutions financières et aux ONS.

Étant l'un des secteurs en croissance constante, la finance islamique a besoin d'un soutien politique supplémentaire dans les pays où elle vient d'être introduite et, de toute évidence, une attention encore plus particulière est nécessaire dans les pays où elle ne l'a pas encore été. Cela est particulièrement crucial pour les pays membres d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Asie centrale. D'autre part, les organisations régionales et internationales de normalisation devraient déployer de plus amples efforts afin d'atteindre un plus grand nombre de pays dans ce sens.

La nécessité d'une catégorie de base de données sur l'industrie financière islamique

Compte tenu de la majorité des réponses reçues, l'importance de l'élaboration d'une catégorie de base de données agrégée sur la finance islamique au niveau national a été fortement soulignée. 40 institutions sur 46 ont convenu de la nécessité de créer une telle catégorie de base de données en justifiant leur choix par les raisons sous-jacentes. La plupart des pays ont déclaré que cette catégorie sera utile pour l'analyse comparative et les critères de référence entre les pays de l'OCI. Deux pays se sont référés aux indicateurs prudentiels et structurels (PSIFI) du Conseil des services financiers islamiques (IFSB), car il s'agit d'un fruit à portée de main qui leur permet de prendre les premières mesures pour ladite catégorie.

Évaluation de l'importance de la collecte, de la compilation et de la diffusion des données sur les pays pour chaque sous-secteur de la finance islamique

Le retour d'information fourni par les institutions répondantes a montré que la production de données financières islamiques est une nécessité et un devoir pour les pays non seulement pour le secteur bancaire islamique mais aussi pour les autres secteurs.

Importance systémique de la finance islamique

L'IFSB reconnaît l'importance systémique des activités bancaires islamiques dans un pays lorsque le pourcentage de l'actif total des banques islamiques atteint 15% de l'actif total du secteur bancaire. Lorsque l'on considère que les pays ayant une industrie bancaire islamique utilisent ce critère, 12 pays de l'OCI ont systématiquement abrité des secteurs bancaires islamiques qui ont une grande importance.

Pratiques de compilation et de diffusion des données sur les secteurs bancaires et financiers islamiques

La transparence et la disponibilité des données sont deux des éléments clés de la diffusion de l'information sur le pays. Près de la moitié des institutions ont indiqué que les données sont divulguées publiquement sur le secteur bancaire islamique, tandis que certaines d'entre elles ont indiqué qu'elles ne publient pas les données. Les informations et les données sont partagées principalement à travers leurs sites web.

Pertinence des cadres de comptabilité et de communication financière dans les secteurs de la finance islamique

Dans la plupart des pays et des secteurs, la majorité des institutions ont déclaré que l'application des normes nationales et internationales est obligatoire, tandis que d'autres ont indiqué que leur application est encouragée ou volontaire. D'autre part, les normes de l'AAOIFI sont appliquées par plusieurs institutions dans leurs systèmes financiers alors que les autres institutions sont encouragées par leurs ASR ou institutions financières de les utiliser volontairement.

Évaluation des besoins de renforcement des capacités sur les statistiques bancaires et financières islamiques

Les pays de l'OCI ont différentes capacités pour produire des données statistiques conformément aux normes statistiques pertinentes internationalement reconnues. L'étude visait à identifier les besoins et les capacités des institutions pertinentes de l'industrie financière islamique pour mieux comprendre la position actuelle des pays et faciliter les cours de statistiques à court terme, les missions techniques, les visites d'étude et les ateliers par le biais du programme de renforcement des capacités statistiques (StatCaB) du SESRIC pour les composantes des systèmes statistiques nationaux (SSN) des pays islamiques qui est exploité sur la base des approches de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

La coopération et la consultation avec les organisations internationales travaillant sur le développement de l'industrie de la finance islamique jouent un rôle important dans le renforcement des capacités. Les réponses ont révélé qu'il existe une collaboration importante avec des partenaires internationaux dans le domaine des services bancaires islamiques. Dans les autres secteurs, près des deux tiers des répondants ont répondu qu'ils n'avaient pas de partenariat avec les parties prenantes concernées au niveau international. Cela implique qu'il est nécessaire de sensibiliser l'opinion internationale aux secteurs des marchés de capitaux islamiques, de la gestion d'actifs, des institutions financières islamiques takaful et non bancaires.

L'enseignement général et la formation sur l'économie et la finance islamiques (plus spécifiquement sur le secteur concerné) sont listés comme un domaine prioritaire car certains des pays font l'expérience de ce système alternatif après de longues périodes de fonctionnement du système conventionnel.

Bien qu'il existe un besoin parmi les producteurs de statistiques de finance islamique pour une meilleure gestion des données sur l'industrie, certaines institutions sont prêtes à partager et à transférer leurs connaissances et leur expertise avec les autres pays de l'OCI.

1 INTRODUCTION

La précision, la fiabilité, la cohérence et l'actualité des données statistiques est d'une importance capitale pour l'élaboration des politiques et stratégies des pays. En tant que principale banque d'informations socio-économiques sur et pour les pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) accorde une attention particulière au renforcement des systèmes statistiques nationaux (SSN) des pays membres de l'OCI.

Le centre est principalement responsable de la collecte, traitement et diffusion des statistiques et informations socio-économiques sur et pour l'utilisation des pays de l'OCI. Dans le cadre de son mandat, le SESRIC héberge la base de données statistiques de l'OCI (OICStat) qui est le premier et le seul référentiel international de statistiques officielles sur les pays de l'OCI. Enrichie de l'expérience tirée de la base de donnée qui l'a précédée, la Base de données des indicateurs économiques et sociaux fondamentaux (BASEIND), l'OICStat est périodiquement mise à jour pour garantir la diffusion des données les plus récentes à travers l'inclusion des catégories et des indicateurs sur les pays de l'OCI. Avec des caractéristiques conviviales, l'OICStat accueille actuellement plus de 750 indicateurs répartis en 24 catégories qui remontent à 1985 (à la date du 8 juillet 2019).

Les bases de données sur l'industrie financière islamique qui sont facilement accessibles, cohérentes et comparables d'un pays à l'autre sont nécessaires pour améliorer l'évaluation des politiques et pour concevoir et promouvoir une recherche de qualité dans le secteur financier islamique. Les bases de données actuellement disponibles sont limitées par une couverture insuffisantes, un manque de cohérence et des lacunes au niveau des séries chronologiques. En outre, il n'y a pas de statistiques disponibles dans le cadre des bases de données des normes internationales des organisations internationales telles que les statistiques financières internationales (SFI) maintenues par le Fonds monétaire international (FMI).

Initiée en 2011, la Commission Statistique de l'Organisation de coopération islamique (OIC-StatCom), dont le Secrétariat est assumé par le SESRIC, a inclus les statistiques de banques et finances islamiques (IBFStat) dans son document de Vision stratégique 2020. Conformément à cet objectif stratégique, le SESRIC a adopté une approche active en organisant des réunions et en s'engageant avec les principales parties prenantes en charge de l'industrie financière islamique.

1.1. Commission de statistique de l'OCI et Statistiques bancaires et financières islamiques

Sur la base de la Déclaration d'Istanbul de la réunion des offices nationaux de statistique (ONS) tenue à Istanbul les 22 et 23 mars 2010, les pays de l'OCI ont convenu d'organiser

leurs réunions annuelles sous l'égide de l'OIC-StatCom. La Commission vise à créer une plate-forme d'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les pays membres afin de renforcer les capacités statistiques au niveau de l'OCI. Les représentants des ONS des pays de l'OCI ont décidé que le SESRIC assumerait les fonctions de secrétariat de la Commission.

Compte tenu de l'importance croissante du rôle des statistiques à tous les stades de la vie humaine, la Déclaration d'Istanbul a fait appel à une réunion du Groupe d'experts (RGE) sur la statistique islamique. La RGE, qui a été co-organisée par le SESRIC et le Département des statistiques (DOS) de Jordanie en décembre 2010 à Amman, Jordanie, pourrait être considérée comme une première étape vers la définition du spectre de la statistique islamique, la discussion des besoins et exigences pour les nouveaux indicateurs spécifiques des pays membres et la mise en avant du besoin d'une base de données complète sur les questions concernées.

Le cadre pour les statistiques islamiques a été présenté par le DOS de Jordanie lors de la première session de l'OIC-StatCom tenue à Istanbul, Turquie les 11-12 avril 2011. Dans cette perspective, l'OIC-StatCom a mis en place un groupe de travail sur les " Indicateurs statistiques spécifiques aux pays de l'OCI ".

La deuxième session de l'OIC-StatCom, co-organisée par le SESRIC et la Banque islamique de développement (BID) du 13 au 15 mai 2012 à Izmir, Turquie a examiné le rapport et la présentation du Groupe de travail. Sur la base de l'analyse complète du rapport, la Commission a pris en considération l'ampleur de cette question et a décidé de suivre une approche thématique prioritaire pour identifier une feuille de route qui décrit les indicateurs pertinents spécifiques aux pays membres. Trois thèmes, à savoir : "Statistiques bancaires et financières islamiques", "Statistiques de l'industrie alimentaire et des produits halal" et "Statistiques du Waqf" ont été considérés comme hautement prioritaires.

À cet égard, il a également été décidé de créer un Comité technique d'experts (CTE) sur les "Statistiques bancaires et financières islamiques (IBFStat)". Conformément aux résolutions de la troisième session de l'OIC-StatCom, qui s'est tenue du 10 au 12 avril 2013 à Ankara, Turquie, l'OIC-StatCom a décidé que le TCE devrait suivre ses activités futures comme prévu et a demandé qu'une RGE soit co-organisée par le SESRIC et la BID afin d'établir l'ensemble initial des indicateurs et proposer les méthodes et normes qui devaient être soumises à la prochaine session de l'OIC-StatCom et demandé au SESRIC et la BID de tenir des visites d'études entre les pays membres de l'OCI pour faciliter l'échange des informations relatives aux banques et finance islamiques.

Il a également été souligné que l'importance de la coordination entre tous les agents des offices statistiques nationaux (ONS, banques centrales (BC) et autorités monétaires (AM), autres autorités de réglementation et de surveillance financières, etc.) et encouragé en ce sens de fréquents moyens de communication et de coopération pour promouvoir ce domaine.

En 2013, 18 pays de l'OCI, à savoir l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, les Comores, l'Égypte, la Gambie, l'Iran, la Jordanie, le Kazakhstan, la Malaisie, les Maldives, le Mali, la Palestine, le Soudan, le Qatar, le Togo, le Tadjikistan et la Turquie ont déclaré leur intention de faire partie du TCE sur l'IBFStat. À cet égard, une RGE sur IBFStat a été co-organisée par le SESRIC et l'Institut Islamique de Recherche et de Formation (IRTI) les 25-26 mars 2014 au siège du SESRIC à Ankara, Turquie. Ont participé à la réunion des délégués de 13 pays membres, à savoir le Bangladesh, le Cameroun, l'Irak, le Koweït, la Libye, la Malaisie, Oman, la Palestine, le Qatar, le Sénégal, la Turquie et le Yémen.

1.2. Collaboration internationale sur les statistiques bancaires et financières islamiques

En collaborant avec diverses parties prenantes aux niveaux national et international, notamment en devenant membre du Groupe de travail intersecrétariats sur les Comptes nationaux (ISWGNA) sur la finance islamique créé par la Division de statistique des Nations Unies (UNSD) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) avec la participation des autres acteurs nationaux, régionaux et internationaux concernés, le SESRIC se tient au fait des progrès des statistiques dans la Finance islamique et renforce les synergies pour améliorer la qualité et la fiabilité des données financières de l'IFA et de ses infrastructures, de sorte à en assurer la production et la diffusion de données.

1.2.1. Partenariats entre les organisations régionales et internationales

Il est nécessaire d'améliorer les partenariats afin de développer des modèles destinés aux flux de données et de renforcer les efforts visant à promouvoir les réglementations et normes bancaires islamiques dans les pays de l'OCI et au-delà. En ce sens, le SESRIC s'est adressé à l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (AAOIFI), le Conseil des services financiers islamiques (IFSB), le FMI, l'IRTI, la BID, la DSNU, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales et organismes de normalisation concernés pour étudier les moyens et les méthodes de collaboration dans le but de faciliter et maintenir la collecte et la diffusion des données sur les finances islamiques.

Sur la base des perspectives ci-dessus, le SESRIC et l'IFSB ont récemment signé un protocole d'accord le 22 novembre 2018 à Istanbul, Turquie, en vue de renforcer la collaboration dans le domaine des statistiques de la finance islamique. Le premier protocole d'accord entre l'IFSB et le SESRIC remonte à 2012 et a été signé en marge du Symposium international sur la finance islamique.

Ce partenariat est destiné à accroître les connaissances des praticiens, des statisticiens ainsi que des chercheurs du secteur bancaire et financier islamique, des marchés de capitaux islamiques, de takāful et d'autres secteurs socio-économiques et de renforcer les capacités des acteurs pertinents des systèmes statistiques nationaux dans leurs pays

membres communs. En vertu de cet accord, les principaux domaines de coopération entre l'IFSB et le SESRIC comprennent, entre autres :

- Examiner les rôles de chaque partie dans la compilation des données de la finance islamique en identifiant les projets et initiatives en cours afin d'éviter la duplication des efforts tout en assurant un rôle complémentaire entre les parties;
- Comblent les lacunes dans les données relatives à la finance islamique et assurer la cohérence des systèmes statistiques nationaux afin de faciliter la production de données comparables ;
- Maintenir un dialogue continu et établir une synergie appropriée entre les deux parties ; et
- Mettre en place une plate-forme mutuelle permettant d'atteindre les organisations membres afin d'étendre la couverture des bases de données respectives.

Créé en 2002 à Kuala Lumpur, Malaisie, l'IFSB a pour objectif d'être une institution internationale de normalisation des agences de réglementation et de supervision des pays membres dans le domaine de la finance islamique. Les normes développées par l'IFSB couvrent la banque islamique et les marchés de capitaux et le takaful (assurance islamique) et visent à promouvoir un secteur de l'industrie des services financiers islamiques prudents et transparents. En avril 2019, les 182 membres de l'IFSB comprenaient 79 ASR, 8 organisations internationales et intergouvernementales et 95 acteurs du marché (institutions financières, sociétés professionnelles et associations industrielles) opérant dans 57 pays. Jusqu'à présent, l'institution a publié 30 normes relatives à la gouvernance, à la gestion des risques, à la supervision et à d'autres pratiques concernant les secteurs de la banque islamique, des assurances et des marchés de capitaux.

1.2.2. Groupe de travail sur les indicateurs financiers prudentiels et structurels islamiques

En 2007, l'IFSB a lancé une nouvelle initiative visant à créer une base de données nationale pour les pays ayant des pratiques de finance islamique. Sous le nom de " Projet d'indicateurs prudentiels et structurels de la finance islamique (PSIFI) ", le Projet tente de créer une base de données crédible, cohérente et précise pour la finance islamique, qui est importante pour la surveillance micro et macroprudentielle de l'industrie des services financiers islamiques (IFSI). Dans cette optique, l'IFSB a préparé une directive qui définit la méthodologie à suivre par ses pays membres pour communiquer les données pertinentes. Cette ligne directrice a été révisée en 2011. La base de données PSIFI est particulièrement conçue pour les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques des banques conventionnelles. Les données agrégées sont compilées par les ASR bancaires pour les banques islamiques dans différentes juridictions. Les données sont collectées auprès des autorités réglementaires des pays membres de l'IFSB sur une

base trimestrielle, mais les pays sont libres de partager les données sur une plus courte fréquence.

Les indicateurs inclus dans la base de données sont classés en trois grandes catégories, à savoir,

- *Indicateurs financiers islamiques prudents de base ;*
- *Indicateurs financiers islamiques prudents supplémentaires; et*
- *Indicateurs financiers islamiques structurels*

Les indicateurs prudents de base sont regroupés en six catégories de base : adéquation des fonds propres, qualité des actifs, résultats, endettement, liquidité et sensibilité aux risques. D'autre part, les indicateurs prudents supplémentaires de la finance islamique visent à collecter des informations sur les revenus distribués aux titulaires de comptes d'investissement (AIH) à partir du revenu total des actifs financés par des comptes d'investissement avec partage des bénéfices (CIPB), du total des éléments hors bilan au total des actifs, du financement libellé en devises au financement total, du financement en devises par rapport au financement total, la valeur des actifs Sukuk par rapport au capital total, la valeur (ou pourcentage) du financement conforme à la charia par activité économique, la valeur (ou pourcentage) du financement non performant brut (FNP) par activité économique et la valeur (ou pourcentage) des rendements par type principal de contrat conforme à la charia. En outre, les indicateurs financiers islamiques structurels sont liés à la taille et à la structure du secteur de la finance islamique qui sont instrumentalisés par des indicateurs tels que le nombre de banques/fenêtres islamiques, le nombre d'employés, l'actif total, le financement/passif total, les revenus totaux, le bénéfice avant impôts et Zakah, et la valeur (pourcentage) du financement par type principal de contrats conformes à la Charia. Les données sont ouvertes au public pour 22 pays - presque tous sont des pays de l'OCI autres que le Royaume-Uni - pour la période allant de 2013 à 2018.

Une tentative importante pour le développement de la base de données PSIFI a été la création d'un groupe de travail composé d'au moins deux compilateurs nationaux de chaque juridiction participante, y compris des institutions multilatérales telles que le FMI et la BID. Le Groupe de travail a été chargé d'établir une liste actualisée d'indicateurs fondée sur l'évolution récente des normes IFSB et Bâle III et conforme aux meilleures pratiques internationales. Le Groupe de travail est également responsable de la collecte de données plus précises, plus fiables et plus actualisées dans les pays membres. Cette nouvelle étape a représenté un changement important dans la mise en œuvre du projet du fait que la méthode de collecte des données est confiée au Groupe de travail et non pas laissée à la seule initiative des administrations. Le Groupe de travail a également assumé la responsabilité de renouveler les métadonnées pour décrire la méthodologie et la procédure de collecte des données. En outre, un système en ligne de collecte de données auprès des pays membres a également été proposé. En ce qui concerne le renforcement des capacités des pays membres en matière de collecte et de

communication des données pour la base de données, l'organisation d'ateliers à l'intention des prestataires nationaux de données sur la méthodologie des indicateurs a été prise en compte dans le programme de ce projet. Dans le cadre du même contexte, la mise en œuvre de l'exercice de compilation coordonnée (CCE) est entreprise avec les pays membres pour tester les procédures à suivre par les pays membres pour la collecte des données et pour évaluer les résultats de ces procédures.

Les problèmes rencontrés au cours du processus de collecte des données pour les PSIF présentent un bon tableau pour indiquer l'importance d'une approche coordonnée et d'une communication étroite avec les ASR des pays pour recueillir des données concernant divers secteurs des PSIF. Même dans le cas de la Banque Islamique, en tant que segment le mieux établi de la finance islamique, la compilation et la diffusion des données soulèvent de sérieux défis aux institutions nationales.

1.2.3. Groupe de travail sur la finance islamique sous l'égide du Groupe de travail intersecrétariats sur les comptes nationaux

La mise en œuvre des recommandations du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 pour le secteur bancaire islamique a été évoquée lors de plusieurs réunions organisées dans la région arabe par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), bien que le FMI fournisse dans ce contexte un guide sur les principes islamiques et les instruments financiers utilisés, qui diffèrent des instruments financiers classiques publiés sous l'annexe 4.3 au Manuel et Guide des statistiques monétaires et financières (FMI, 2016).

La question susmentionnée a été examinée par le Groupe consultatif d'experts (GCE) sur la comptabilité nationale lors de sa 10ème réunion du 13 au 15 avril 2016 et il a été décidé que des recherches supplémentaires sur les implications statistiques de la Banque islamique dans la comptabilité nationale sont nécessaires et que des orientations pratiques sur le traitement des transactions bancaires islamiques doivent être développées. Par conséquent, le Groupe de travail sur la banque islamique a été créé par le Groupe de travail intersecrétariats de l'ISWGNA, mandaté par la Commission de statistique des Nations Unies (UNStatCom) pour approfondir les recherches sur les implications statistiques de la banque islamique dans les comptes nationaux et élaborer des orientations pratiques sur le traitement des opérations bancaires islamiques.

Le groupe de travail contribue à l'élaboration d'un guide statistique sur le traitement de la finance islamique dans les comptes nationaux. Deux groupes de travail ont été créés conformément aux recommandations de la réunion pertinente du Groupe consultatif d'experts afin de faciliter l'exécution des tâches. Le Groupe de travail sur **la sectorisation et la classification** comprend des membres du Groupe de travail qui ont une riche expérience pratique dans la compilation des statistiques de comptabilité nationale sur la finance islamique tandis que le Groupe de travail sur **la coordination et la collecte des données** est composé de représentants des organisations

internationales et régionales qui collectent ou sont en passe de recueillir des données sur la finance islamique.

Le SESRIC, la CESAO et la DSNU ont organisé l'atelier sur " La finance islamique dans les comptes nationaux " du 31 octobre au 2 novembre 2018 qui a été accueilli par le SESRIC à son siège à Ankara, Turquie. 25 participants de 5 pays de l'OCI, à savoir l'Indonésie, la Jordanie, la Malaisie, la Palestine et la Turquie, ainsi que 4 autres organisations internationales dont l'AAOIFI, l'IFSB, le FMI et la BID y ont assisté. En outre, des académiciens de l'Université des sciences sociales d'Ankara (ASBU), de l'Université Rafic Hariri et du Centre de statistiques et d'études Ras Al Khaimah étaient présents à cet atelier.

Les objectifs de l'atelier étaient d'améliorer la capacité des participants à: mieux comprendre les différences entre la finance islamique et la finance classique et leurs implications pour les comptes nationaux; à appréhender et appliquer les projets de recommandations et de conseils pour classer les instruments financiers islamiques en fonction de leurs secteurs et enregistrer les transactions financières islamiques dans les comptes nationaux; et à examiner les recommandations visant à améliorer la coordination entre les organisations régionales et internationales en matière de collecte statistique sur la finance islamique.

2 ÉLABORATION DU PROJET DE BASE SUR L'INDUSTRIE FINANCIÈRE ISLAMIQUE DE L'OCI

Il existe quelques initiatives et exemples d'un référentiel mondial de données bancaires et financières islamiques, mais celles-ci sont insuffisantes en termes d'accessibilité, de fréquence souhaitée, de taille et de structure. Les données recueillies par les entreprises privées ne sont évidemment pas rendues publiques, ce qui entrave l'analyse des politiques et la recherche sur l'économie islamique.

Outre les PSIFI de l'IFSB, le Conseil général des banques et institutions islamiques (CIBAFI) et l'IRTI ont commencé à travailler conjointement sur un projet intitulé " Islamic Financial Industry Intelligence (IFII) " (Renseignement sur l'industrie financière islamique) en 2016. Le système en ligne se veut un portail unique pour les données et informations financières et non financières islamiques complètes et fiables. L'IFII comprendrait plusieurs bases de données intégrées couvrant toutes les composantes de l'industrie de la finance islamique, y compris le secteur bancaire, les assurances et la finance sociale. Dans une première phase, le système va démarrer avec une base de données d'informations bancaires islamiques.

D'autres bases de données concernant les développements de l'industrie de la finance islamique peuvent inclure la base de données Sukuk du marché financier islamique international (IIFM), l'initiative Thomson Reuters Zawya et la base de données Orbis Bank Focus.

2.1 Contexte

Le projet a été développé en se fondant sur le fait qu'il y a un manque évident de données sur les activités de la finance islamique dans les pays de l'OCI qui sont facilement accessibles, cohérentes et comparables entre les pays. Une telle base de données est nécessaire non seulement pour améliorer l'évaluation des politiques, mais aussi pour concevoir et promouvoir une recherche de qualité dans le domaine de l'économie et des finances islamiques. Les bases de données actuellement disponibles sont limitées par une couverture insuffisantes, un manque de cohérence et des lacunes au niveau des séries chronologiques. En outre, aucune statistique n'est disponible dans le cadre des bases de données internationales normalisées telles que les SFI administrées par le FMI.

2.2 Objectif et justification

Conscient de cette lacune, le SESRIC, en collaboration avec le Centre mondial de développement de la finance islamique de la Banque mondiale (GIFDC), s'est réuni pour explorer la possibilité de développer un projet visant à construire une base de données de l'industrie financière islamique pour les pays de l'OCI. Compte tenu de sa mission au sein de la structure de l'OCI et de son réseau en tant que coordinateur des activités statistiques dans les pays de l'OCI, l'engagement du SESRIC dans ce projet en tant que propriétaire ultime est à la fois pertinent et indispensable. Le SESRIC, grâce à son rôle dans l'OIC-StatCom qui est composé de représentants des ONS et d'autres parties prenantes des SSN tels que les ministères en charge, les BC, les AM et autres RAS financiers des pays de l'OCI, peut faciliter les phases et étapes nécessaires pour la mise en œuvre de la base de données. En outre, il peut jouer un rôle central dans les activités potentielles de renforcement des capacités qui peuvent être ciblées sur les ASR financières pertinentes des pays de l'OCI pour améliorer leurs pratiques de collecte et de diffusion des données dans le domaine de la finance islamique ainsi que dans la maintenance de la base de données une fois établie.

L'objectif principal de ce projet est de faciliter le développement d'une base de données avec une structure standardisée pour l'industrie de la finance islamique couvrant les secteurs bancaires, les marchés de capitaux, l'assurance (takaful) et les institutions financières non bancaires dans les pays de l'OCI.

La finance islamique est à la fois une préoccupation et un défi pour les communautés musulmanes dans le monde ; par conséquent, les problèmes de données dans ce domaine de niche ont besoin d'être priorités et accordés une attention particulière par les pays musulmans et l'OCI. Une telle base de données est donc nécessaire non seulement pour améliorer l'évaluation des politiques, mais aussi pour concevoir et promouvoir une recherche de qualité dans le domaine de la finance islamique et de l'économie.

2.3 Activités et résultats

Afin de discuter les fondements du projet, une réunion des parties prenantes a été organisée à Washington DC, en collaboration avec le GIFDC de la Banque mondiale, le 9 octobre 2016, en marge des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Washington DC, États-Unis. Des représentants de haut niveau de l'AAOIFI, du FMI, du IRTI et du GIFDC ont participé à la réunion.

La réunion des parties prenantes visait à développer les moyens de coopération dans ce domaine et à recevoir les commentaires et les conseils des parties prenantes concernées afin de préparer un cadre conceptuel technique interne "Document de projet" pour la préparation d'une base de données sur le secteur financier islamique qui se base sur les expériences des projets initiés auparavant par d'autres acteurs. Dans ce contexte, les sujets suivants ont été débattus tout au long de la réunion:

- Quels sont les aspects plus importants des besoins de données existants dans le secteur de la finance islamique?
- Quels types de gamme de variables sont-elles plus urgemment requises comparé à d'autres variables?
- Quels types de tentatives ont été faites à ce jour pour résoudre ces problèmes? Qu'est ce qui s'est passé?
- Quels sont les facteurs critiques de succès d'un tel projet pour atteindre l'objectif ultime?
- Quels acteurs, en plus de SESRIC, devraient être inclus dans une telle initiative?
- Comment la participation des pays membres peut- elle être augmentée au processus de collecte de données? Comment le taux de réponse de l'enquête à répartir entre les pays membres peut-il être accru?
- Combien de ressources et de temps seraient nécessaires pour la construction du modèle de données et à termes, de la base de données ?

En plus de ce qui précède, le SESRIC a préparé un document de projet afin d'analyser la structure actuelle des pratiques de collecte de données des 10 pays membres les plus importants et de proposer une série d'indicateurs qui doivent construire un cadre conceptuel du projet.

Le contenu du document de projet comprend :

- Principes fondamentaux, principes et types de contrats dans la finance islamique
- Vue d'ensemble des activités de la finance islamique dans les pays de l'OCI
- Élaboration du projet de base sur l'industrie financière islamique de l'OCI
- Analyse des bases de données existantes pour l'industrie de la finance islamique
- Analyse des pratiques existantes de collecte de données sur les activités de la finance islamique dans certains pays de l'OCI

- Évaluation des pratiques actuelles de l'industrie financière islamique en matière de données sur les pratiques de certains pays de l'OCI
- Défis et proposition d'une feuille de route stratégique pour la construction des bases de données de l'industrie financière islamique de l'OCI
- Ensemble proposé d'indicateurs prioritaires pour l'élaboration du cadre conceptuel final de la base de données

En outre, le SESRIC a organisé la réunion consultative sur l'élaboration de la base de données sur l'industrie financière islamique des pays membres de l'OCI le 24 septembre 2017 à Muğla, en République de Turquie. Les principaux objectifs du MC étaient d'informer les BC, les AM, les ONS et les autres ASR financières des pays de l'OCI sur le projet et de recueillir en fin de compte les commentaires des représentants des parties prenantes. Au terme de la réunion, les participants ont échangé leurs vues sur le projet-document de conclusion de la réunion à l'endroit des parties prenantes concernées et des membres de la Commission statistique de l'OCI (OIC-StatCom).

Ont participé à la réunion des délégués de 15 institutions nationales de 10 pays de l'OCI, à savoir le Bangladesh, l'Indonésie, l'Iran, la Jordanie, le Koweït, le Pakistan, le Qatar, l'Arabie Saoudite, la Turquie et les Émirats arabes unis. Des représentants de CIBAFI, GIFDC, IIFM, IFSB, IRTI et DSNU ont également participé à la réunion.

Dans un premier temps, les indicateurs portant essentiellement sur la taille et la structure de l'industrie de la finance islamique (nombre de banques islamiques, nombre de guichets bancaires islamiques, nombre de succursales, nombre d'employés et nombre de distributeurs automatiques de billets) ont été intégrés dans la base de données OICStat dans une nouvelle catégorie " Banques et finance islamique ". Les données sont actuellement disponibles pour 21 pays de l'OCI et extraites de la plate-forme de données PSIFI de l'IFSB où sont hébergées les données trimestrielles. Afin d'étendre la couverture de la catégorie des banques et finances islamiques de l'OICStat, des indicateurs supplémentaires doivent être téléchargés régulièrement sur l'OICStat. En 2019, il est prévu d'ajouter 6 indicateurs, à savoir le total des actifs (banques islamiques et guichets bancaires islamiques), le total du financement conforme à la charia (banques islamiques/fenêtres) et le total du financement/passifs (banques islamiques/ fenêtres).

3 ENQUÊTE SUR LE PROJET DE « L'ÉLABORATION DE LA BASE DE DONNÉES SUR L'INDUSTRIE FINANCIÈRE ISLAMIQUE DES PAYS MEMBRES DE L'OCI »

3.1 Contexte

Dans le cadre du projet, le SESRIC a conçu une enquête pour diagnostiquer la position actuelle des pays en matière de collecte, de compilation et de diffusion des données de la finance islamique et les défis et besoins des pays de l'OCI en termes de statistiques de la finance islamique et l'a fait circuler aux OSN, BC et MA des 56 pays membres en

2016 avec plusieurs relances en 2017 et en 2018. Ces autorités nationales ont été encouragées à fournir leurs réponses en consultation avec les autres ASR financiers du pays responsable des statistiques financières islamiques.

L'enquête est composée de quatre parties :

- Introduction;
- Diagnostic du pays;
- Collecte de données, compilation et pratiques de divulgation dans les pays de l'OCI; et
- Évaluation des besoins de renforcement des capacités sur les statistiques bancaires et financières islamiques

L'"**Introduction**" demande essentiellement aux répondants de fournir des informations générales sur leur institution, les points focaux et le département responsable de répondre à l'enquête.

La partie "**Diagnostiques au niveau des pays**" de l'enquête comprend 20 visant à identifier les agences responsables de la production de données dans les secteurs suivants de l'industrie financière islamique;

- Banques islamiques
- Marchés de capitaux islamiques
- Le secteur de gestion d'actifs islamiques
- Takaful (secteur de l'assurance islamique)
- Les institutions financières islamiques non bancaires (IFNB)

En outre, des questions concernant la taille totale et la taille de chaque secteur, la structure du système de finance islamique et les questions réglementaires sont également demandées pour décrire la situation du pays.

Dans la partie "**La collecte et la compilation des données, et les pratiques de divulgation dans les pays de l'OCI**", on a demandé aux répondants de fournir des renseignements détaillés sur chaque secteur financier au sujet d'un cadre distinct pour les sociétés financières islamiques dans le système financier actuel, et la pertinence et la présentation de la collecte de données, la compilation et la diffusion au sein du secteur.

La partie "**Évaluation des besoins de renforcement des capacités dans le secteur bancaire et les statistiques financières islamiques**" demande aux répondants de citer les capacités et les besoins globaux de leurs institutions dans le domaine des statistiques financières islamiques, et les organisations régionales et internationales avec lesquelles ils coopèrent actuellement ou à partir desquelles ils reçoivent de la consultation en termes des statistiques financières islamiques relatives aux secteurs financiers.

À ce jour, 46 institutions nationales de statistiques et/ou de réglementation et de surveillance financières de 31 pays membres de l'OCI ont répondu à l'enquête; à savoir:

Bahreïn, Bangladesh, Brunei, Tchad, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Guinée, Jordanie, Indonésie, Iran, Irak, Koweït, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Oman, Pakistan, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, Sénégal, Soudan, Suriname, Tunisie, Turquie et Émirats arabes unis.

Le principal groupe de répondants est celui des banques centrales (BC) et autorités monétaires (AM) avec un nombre total de 21 répondants. Selon le nombre de réponses, les Offices nationaux de statistiques (ONS) constituent le second groupe avec un nombre total de 13 institutions et le reste des 6 institutions viennent des autorités de marchés de capitaux et autres ministères d'exécution, de bourse, et ASR bancaires qui sont responsables des données bancaires et financières islamiques, y compris le secteur Takaful.

Selon les communications établies avec les ONS et autres ASR financiers, le SESRIC a été informé par le Bureau des statistiques de l'Ouganda (UBOS) que la finance islamique est proposée seulement pour commencer en Ouganda ; pourtant, aucune information existe sur ce pays par rapport à ce point. D'autre part, les pays membres (spécifiquement communiqués par l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan) avaient besoin de plus de coordination et de temps pour pouvoir envoyer un questionnaire dûment rempli. Pour cette raison, l'analyse des résultats de l'enquête n'est limitée qu'aux informations reçues de 46 institutions de 31 pays de l'OCI, dont seulement 21 pays ont répondu à l'enquête, un nombre inférieur au seuil de représentation statistique des pays membres en tant que groupe.

3.2 Résultats de l'enquête

3.2.1 PARTIE I: Diagnostic des pays

Collecte, compilation, diffusion des données de la finance islamique

La partie 1 de l'enquête a porté sur les pratiques actuelles des pays, les agences responsables de la collecte, de la compilation et de la diffusion des données de la finance islamique pour chaque secteur, les défis et les facteurs préventifs pour recueillir, rassembler et diffuser les données des statistiques bancaires et financières islamiques. Les pays ont également été interrogés sur leurs opinions quant à l'importance et à la nécessité de développer une base de données agrégée sur l'industrie de la finance islamique au niveau national. La taille de l'ensemble des actifs du secteur financier ainsi que la taille totale du secteur de la finance islamique et les actifs du secteur bancaire islamique, le ratio respectif au PIB, la répartition relative des actifs du secteur financier entre les segments sont les questions relatives aux données financières du pays. D'autres questions structurelles et réglementaires relatives à tous les secteurs de la finance islamique ont également été soulevées. Enfin, l'importance systémique de la finance islamique par rapport aux finances et aux récentes développements qui ont eu lieu dans le pays en termes d'industrie financière islamique au cours des 5 dernières années a été également remise en question. La structure complète de la partie I figure à l'annexe C.

Tableau 1: Résumé des réponses à l'enquête, répondants par type d'institution

STATUT	#	PAYS (avec acronymes des institutions)		
Ont répondu	46	ONS (13)	BC & AM (21)	Autres (12)
Complété dans une mesure plus importante	21	<i>Tchad (INSEED), Égypte (CAPMAS), Gabon (DGSEE), Indonésie (BPS), Qatar (MDPS), Émirats Arabes Unis (FCSA)</i>	<i>Brunei (AMBD), Iran (CBI), Jordanie (BCJ), Koweït (CBK), Malaisie (BNM), Pakistan (SBP) Arabie Saoudite (SAMA), Soudan (CBOS), Tunisie (BCT)</i>	<i>Bangladesh (BSEC), Iran (SEO), Koweït (AMC), Malaisie (SC), Pakistan (SECP), Palestine (PCMA)</i>
Incomplet	25	<i>Bangladesh (BBS), Irak (CSO), Jordanie (DOS), Koweït (CSB), Maroc (HCP), Nigeria (NBS), Palestine (PCBS),</i>	<i>Bahreïn (CBB), Bangladesh (BB), Guinée (CBRG), Indonésie (BI), Irak (CBI), Kirghizstan (NBKR), Liban (BDL), Maldives (MMA), Mauritanie (BCM) Qatar (QCB), Surinam (CBvS), Émirats arabes unis (CBUAE)</i>	<i>Côte d'Ivoire (Ministère de l'économie et des finances), Jordanie (Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement / Département des assurances), Jordanie (Bourse d'Amman), Oman (AMC), Sénégal (Ministère de l'Économie, des finances et de la Planification), Turquie (BRSA)</i>
Aucune réponse	25	<i>Afghanistan, Albanie, Algérie, Azerbaïdjan, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Djibouti, Gambie, Guinée-Bissau, Guyana, Kazakhstan, Libye, Mali, Mozambique, Niger, Sierra Leone, Somalie, Tadjikistan, Togo, Turkménistan, Ouganda, Ouzbékistan, Yémen</i>		

Tableau 2: État actuel de la collecte, la compilation et la diffusion des données dans les pays membres

	# OUI	# NON
Les pays de l'OCI qui collectent, compilent et diffusent des données sur le secteur bancaire et financier islamique.	23	8

Comme le montre le tableau 2, 23 des 31 pays répondants (*Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Brunei, Côte d'Ivoire, Indonésie, Iran, Iraq, Jordanie, Koweït, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Mauritanie, Oman, Pakistan, Palestine, Qatar, Sénégal, Soudan, Tunisie, Turquie et Émirats arabes unis*) ont déclaré collecter, compiler et diffuser les données du secteur de la finance islamique. Alors que sept pays (*Égypte, Gabon, Guinée, Maldives, Maroc, Nigéria, Gabon, Guinée, Tchad et Maroc*) ont répondu qu'ils ne disposaient d'aucune donnée, le *Suriname* a écarté cette question et sous-questions car le pays ne disposait pas pour le moment d'une institution financière islamique dans ce domaine.

Graphique 1: Le statut des répondants en matière de collecte de données bancaires et financières islamiques



À l'exception de l'Irak, tous les répondants ont déclaré que le principal organe responsable de la collecte, du traitement et de la diffusion des données sur la Banque islamique est la Banque centrale ou l'Autorité monétaire du pays. Comme l'indiquent les réponses de l'Indonésie et de la Turquie exclusivement, la collecte, la compilation et la diffusion sont effectuées par les ASR bancaires. Les banques centrales du Bangladesh et de l'Indonésie ne sont responsables que de la collecte des données, et non de leur compilation et de leur diffusion. Au Bangladesh, en Irak, en Jordanie et en Palestine, les ONS sont également responsables des processus dans ce domaine. Le Ministère des Finances et de la Planification de la Côte d'Ivoire et le Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal ainsi que la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sont les organes responsables de la production des données bancaires islamiques. D'autre part, le secteur privé joue également un rôle dans la collecte de

données sur la banque islamique, en particulier au Koweït (le numéro du secteur privé ci-dessous ne représente que le pays et pas le nombre d'entreprises).

Tableau 3: Agences responsables de la collecte, la compilation/le traitement et la diffusion des données sur les banques islamiques

DONNÉES SUR LES BANQUES ISLAMQUES	BC et AM	RSA	ONS	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	SECTEUR PRIVÉ
<i>Collecte</i>	20	2	3	2	1
<i>Compilation / Traitement</i>	18	2	4	2	1
<i>Diffusion</i>	18	2	4	2	1

** Le total peut ne pas s'ajouter au nombre total de pays ayant répondu à l'enquête étant donné que plus d'une institution participe à la collecte / diffusion ou au traitement des données.*

L'enquête a été distribuée tout d'abord aux ONS, BC et AM des pays de l'OCI, malheureusement, les AMC n'ont pas eu la chance de compléter l'enquête à temps et le taux de réponse a donc été relativement faible dans cette catégorie. Vers la fin de 2017, l'enquête a été distribuée de nouveau aux AMC afin d'obtenir plus de rétroaction sur les demandes pertinentes concernant les marchés financiers.

Selon les commentaires reçus des répondants, la principale agence de collecte, de compilation/traitement et de diffusion des données sur les marchés de capitaux islamiques est principalement les AMC des pays membres avec un total de 12. Ce nombre comprend 3 bourses qui sont les Bourses et marchés boursiers d'Amman, Khartoum et Muscat. Après les AMC, cinq BC et AM ont également répondu qu'ils recueillent, rassemblent et diffusent les données du secteur. L'OJK d'Indonésie et l'ONS de la Jordanie ont déclaré qu'ils jouent un rôle dans les statistiques des marchés de capitaux islamiques.

Comme pour la Banque islamique, le Ministère des finances et de la planification de la Côte d'Ivoire et le Ministère de l'économie et des finances du Sénégal ont répondu qu'ils traitent les statistiques des marchés des capitaux islamiques en collaboration avec la BCEAO. En outre, le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREMPF) de l'Union monétaire ouest-africaine est considéré par le Sénégal comme l'institution qui collecte et produit des données sur les marchés financiers islamiques. Enfin, la Securities and Exchange Organization (SEO) d'Iran a noté que certaines sociétés de traitement de données enregistrées compilent ou traitent également les données.

Tableau 4: Agences responsables de la collecte, la compilation/le traitement et la diffusion des données sur les marchés des capitaux islamiques

DONNÉES SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX ISLAMIQUES	AMC / SE	BC et AM	ONS	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	AUTRE
<i>Collecte</i>	12	4	1	2	2
<i>Compilation / Traitement</i>	10	4	1	2	3
<i>Diffusion</i>	10	4	-	2	2

* Le total peut ne pas s'ajouter au nombre total de pays ayant répondu à l'enquête étant donné que plus d'une institution participe à la collecte / diffusion ou au traitement des données.

Le secteur de la gestion d'actifs islamiques est l'un des domaines de l'industrie de la finance islamique où il existe un besoin important de données pertinentes et actuelles. Bien que certaines sociétés de consultation telles que Thomson Reuters fournissent des données sur l'évolution du secteur, ces dernières ne sont pas en mesure de dresser un tableau complet et solide des activités de gestion des fonds islamiques dans les pays de l'OCI. Par exemple, bien que certaines données soient fournies par des prestataires privés, il est très difficile, si ce n'est impossible, de mener des études pour comparer les performances des fonds traditionnels et islamiques.

En ce qui concerne la collecte, la compilation et la diffusion des données sur la gestion des actifs islamiques, les AMC travaillent en étroite collaboration avec ce secteur. Dans certains pays membres, les BC et les AM ont indiqué qu'ils collectent également ces données.

Tableau 5: Agences responsables de la collecte, la compilation/le traitement et la diffusion des données sur la gestion des actifs islamiques

DONNÉES SUR LA GESTION DES ACTIFS ISLAMIQUES	AMC / SE	BC et AM	ONS	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	AUTRE
<i>Collecte</i>	10	5	2	1	1
<i>Compilation / Traitement</i>	8	5	2	1	1
<i>Diffusion</i>	9	5	-	1	1

* Le total peut ne pas s'ajouter au nombre total de pays ayant répondu à l'enquête étant donné que plus d'une institution participe à la collecte / diffusion ou au traitement des données.

Lorsqu'il s'agit d'un des plus rapides secteurs de la finance islamique, Takaful, la pratique de production de données dans l'industrie est principalement réglementée et gérée par les autorités de surveillance des assurances (ISA) dans la plupart des pays membres selon les réponses indiquées. Bien que dans certains pays, l'autorité responsable soit l'ISA comme une institution gouvernementale autonome qui réglemente le secteur takaful, il existe également des directions ou départements compétents des ministères des Finances, de l'Industrie, du Commerce et/ou du Trésor

qui sont chargés de la collecte, de la compilation et de la diffusion des données takaful. Alors que certaines compagnies takaful collectent, rassemblent et divulguent les données pertinentes, les BC, les AM, les AMC, les ONS et autres ASR financiers jouent également un rôle dans la production de données dans certains pays membres.

Selon la réponse du Sénégal, la Conférence interafricaine sur les marchés de l'assurance (CIMA), un organisme régional de surveillance des assurances, est responsable des données takaful. Avec ses 15 pays membres d'Afrique (*Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Mali, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo*), la CIMA a été créée en 1992 en vertu du principe que des règles communes et une autorité réglementaire commune constituent une structure efficace pour le suivi et l'évaluation des marchés des assurances dans cette région, qui doit favoriser un grand marché unique stable et sûr.

Tableau 6: Agences responsables de la collecte, la compilation/le traitement et la diffusion des données sur le takaful

DONNÉES SUR LE TAKAFUL	ISA	BC et AM	ONS	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	AUTRE
<i>Collecte</i>	7	4	2	5	6
<i>Compilation / Traitement</i>	6	4	3	3	5
<i>Diffusion</i>	6	4	-	3	5

* Le total peut ne pas s'ajouter au nombre total de pays ayant répondu à l'enquête étant donné que plus d'une institution participe à la collecte / diffusion ou au traitement des données.

Avec la croissance des IFNB islamiques, telles que les fonds communs de placement, les fonds de crédit-bail, les sociétés de Mudharabah, les institutions islamiques de micro-finance et les ONG qui s'engagent dans la finance islamique, il est nécessaire de tenir des statistiques sur la taille, les pratiques et les tendances de ces institutions.

Sur la base des réponses fournies par les institutions, les BC et les AM de 10 pays de l'OCI recueillent des données sur les IFNB islamiques alors que certaines ne compilent pas les mêmes données et les diffusent publiquement. Au Bangladesh et en Tunisie, les autorités de réglementation de la microfinance (ARM) collectent les données pertinentes comme indiqué dans la réponse du Bureau des statistiques du Bangladesh et de la Banque centrale de Tunisie. Les AMC, les ONS, les ASR et les ministères figurent également sur la liste des organismes responsables des données relatives au secteur.

Tableau 7: Agences responsables de la collecte, la compilation/le traitement et la diffusion des données sur les IFNB islamiques

DONNÉES SUR LES IFNB ISLAMIQUES	BC et AM	AMC	MRA	ONS	AUTRE
<i>Collecte</i>	10	5	2	1	6
<i>Compilation / Traitement</i>	9	3	-	2	2
<i>Diffusion</i>	8	3	-	1	2

* Le total peut ne pas s'ajouter au nombre total de pays ayant répondu à l'enquête étant donné que plus d'une institution participe à la collecte / diffusion ou au traitement des données.

Facteurs incitant un défi et/ou une prévention

Dans la question suivante de la Partie I, il a été demandé aux répondants d'évaluer l'importance des défis rencontrés lors de la collecte des données bancaires et financières islamiques ou des facteurs qui empêchent le pays de collecter et compiler les données sur la finance islamique. Les répondants ont fourni leurs commentaires sur ces lacunes tout en recueillant les données pertinentes en évaluant chacun des éléments énumérés en fonction des questions de l'échelle de Likert. En fonction du nombre total de réponses "très important" et "important", les éléments suivants sont majoritairement sélectionnés entre autres :

- Absence de lois, de règlements et de politiques (11 réponses)
- Manque de connaissances méthodologiques des ressources humaines en termes de cadre statistique de la finance islamique (11 réponses)
- Manque ou insuffisance de ressources humaines en matière de collecte, de compilation et de communication (transmission de l'information) (10 réponses)
- L'absence ou l'inadaptation d'infrastructures informatiques (10 réponses)

À cet égard, les ASR financiers devraient être encouragés par des activités et des projets de renforcement des capacités, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. En outre, dans certains pays où la finance islamique est récemment introduite ou en phase de développement, il est nécessaire d'obtenir un soutien politique fort et de modifier la réglementation et les politiques stratégiques, ce qui peut faciliter la collecte, la compilation et la diffusion des données.

En outre, à l'ère de la numérisation et des solutions Fintech de pointe, les institutions financières ainsi que les ONS devraient disposer de plus de ressources pour moderniser leur infrastructure informatique afin de mieux faire le suivi des transactions dans la finance islamique et surveiller plus efficacement leurs données.

D'autre part, dans la même partie de l'enquête, les éléments suivants ont été choisis principalement en fonction du nombre total de réponses "Pas important" et "Pas du tout important" :

- Manque de soutien politique à l'industrie de la finance islamique (22 réponses)

- Manque de bonnes pratiques comptables et d'audit dans les institutions financières islamiques (21 réponses)
- La plupart des transactions financières ont lieu sur les marchés de gré à gré (21 réponses).
- Aucune exigence spécifique en matière d'information financière pour les institutions financières islamiques par rapport aux institutions financières conventionnelles (20 réponses)

En tant qu'un des secteurs en constante croissance, la finance islamique bénéficie d'une promotion et d'incitations accrues dans de nombreux pays de l'OCI. Néanmoins, elle a besoin d'un soutien politique supplémentaire dans les pays où elle vient d'être introduite et, de toute évidence, une attention encore plus particulière est nécessaire dans les pays où la finance islamique n'a pas encore été lancée. Cela est particulièrement crucial pour les pays membres d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Asie centrale. D'autre part, les organisations régionales et internationales de normalisation devraient déployer de plus amples efforts afin d'atteindre un plus grand nombre de pays dans ce sens. (Les réponses détaillées figurent au tableau 18 de l'annexe A.)

La nécessité d'une catégorie de base de données sur l'industrie financière islamique

Dans la question suivante de l'enquête, il a été demandé s'il est nécessaire de développer une catégorie de base de données agrégée au niveau des pays du secteur financier islamique parmi les pays de l'OCI. La majorité des répondants ont indiqué l'importance du développement d'une catégorie de base de données agrégée sur la finance islamique au niveau national. 40 des 46 institutions ont convenu de la nécessité de construire une telle catégorie de base de données en fournissant les raisons sous-jacentes, tandis que 5 pays ont répondu qu'il est inutile de développer cette base (un pays a passé sur cette question).

La plupart des pays ont indiqué que la catégorie de base de données sera utile pour l'analyse comparative et les critères de référence entre les pays de l'OCI. L'Autorité monétaire du Brunei et les banques centrales du Koweït et de Jordanie ont fait référence aux PSIFI de l'IFSB dans le sens d'avoir déjà une telle plate-forme de données. Les réponses complètes figurent à Tableau 19 l'annexe A.

Évaluation de l'importance de la collecte, de la compilation et de la diffusion des données sur les pays pour chaque sous-secteur des finances islamiques

Afin de connaître l'opinion des parties prenantes de la finance islamique sur le niveau d'importance accordé par la ventilation sectorielle, les évaluations ont été collectées à travers les réponses de " Très important " à " Pas important du tout ". La grande majorité des répondants ont accordé une grande importance à la collecte, la compilation et la publication de données au niveau des pays dans chaque sous-secteur de la finance islamique répertorié. Le tableau 8 montre que la production de données sur la finance

islamique est une nécessité et un devoir pour les pays, non seulement pour le secteur bancaire islamique leader mais aussi pour les autres secteurs.

Tableau 8: Degré d'importance attribué par les répondants à la collecte, à la compilation et à la diffusion des données de la finance islamique

Sous-secteur	Très important	Important	Ni important ni pas important	Pas important	Pas important du tout
<i>Banques islamiques</i>	18	5	1	1	1
<i>Marchés de capitaux islamiques</i>	11	6	2	2	1
<i>Gestion d'actifs islamiques</i>	9	8	1	2	1
<i>Takaful</i>	12	10	0	1	1
<i>IFNB islamiques</i>	14	6	0	3	1

Taille et structure de l'ensemble du secteur financier et de l'industrie financière islamique

La partie suivante de l'enquête a été consacrée à la collecte de données sur la taille et la répartition relative des secteurs en fonction des dernières données disponibles. La difficulté de comparer les données fournies par les pays tient à l'incohérence de certains chiffres et des années partagées par chaque institution.

Les chiffres suivants ont été demandés pour avoir un aperçu de l'ensemble du secteur financier et du secteur bancaire islamique au niveau national :

- *Question 4:* La taille du total des actifs du secteur financier dans le pays à la dernière année disponible en dollars américains courants.
- *Question 5:* Le ratio du total des actifs du secteur financier au PIB à la dernière année disponible.
- *Question 6:* La répartition relative des actifs du secteur financier entre les segments (en% du total des actifs du secteur financier).
- *Question 7:* La taille du total des actifs du secteur de la finance islamique dans le pays à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants.
- *Question 8:* La taille du total des actifs du secteur bancaire islamique à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants.

En ce qui concerne la *Question 4*, 32 institutions (de 25 pays), à savoir : 17 BC et AM, 8 ONS, 5 AMC, 1 ministère et 1 bourse des valeurs ont fourni les chiffres les plus récents sur le montant total des actifs financiers dans leur pays en dollars américains courants. Les graphiques montrent que les données fournies pour un pays par plusieurs institutions

sont pour la plupart proches les unes des autres mais non harmonisées, car les années et les montants varient selon les réponses. Des dates de soumission différentes peuvent avoir un impact sur les différents chiffres rapportés par les répondants. Néanmoins, les systèmes statistiques nationaux devraient être renforcés par l'allocation de ressources, l'appui aux politiques et la coordination entre les parties prenantes concernées afin de présenter des données fiables et cohérentes sur le secteur financier.

Selon les réponses données à la *Question 5*, 28 institutions (de 21 pays membres), à savoir 13 BC et AM, 7 ONS, 5 AMC et 1 institution sous un ministère, une autorité de régulation et de surveillance boursière et bancaire ont fourni les chiffres les plus récents sur le ratio des actifs totaux du secteur financier au PIB. Le ratio moyen des pays répondants a été calculé à 4,59 alors que les données les plus récentes ont été choisies dans le cas où il y a plus d'une réponse d'un pays.

L'enquête a également porté sur la répartition relative des actifs du secteur financier entre les segments (en % du total des actifs du secteur financier) dans les pays respectifs par la *Question 6*. Les données ont été fournies par 24 institutions (de 18 pays membres). Les répondants étaient principalement des BC et des AM (13) et des ONS (6). Les AMC (4) et 1 ministère ont également fait partie des répondants. En tant que principal secteur financier dans de nombreux pays membres, le secteur bancaire a un ratio moyen de 72,3% dans l'ensemble des segments. Les marchés des capitaux ont suivi avec un ratio moyen de 15,3% et le secteur de l'assurance de 5,5% (En raison du nombre limité de répondants, ces ratios ne doivent pas être interprétés dans le sens de refléter dans son ensemble la situation du groupe des pays de l'OCI).

En ce qui concerne la taille des actifs totaux du secteur de la finance islamique disponible en dollars courants dans le pays au cours de la dernière année, 18 institutions (de 12 pays membres) comprenant des BC et AM (8), des AMC (5) et des ONS (5) ont répondu à la *Question 7*. La taille totale des actifs financiers islamiques s'élève à 1.846,25 milliards de dollars des États-Unis. Les données ont été fournies principalement pour l'année 2016 (7 réponses), suivie de 2017 (2) et 2015 (3).

La *Question 8* de l'enquête portait sur la taille de l'ensemble des actifs de la Banque Islamique au cours de la dernière année disponible en dollars courants. 23 institutions (de 17 pays membres) comprenant 14 BC et AM, 4 AMC et 4 ONS ainsi qu'une Autorité de régulation et de surveillance bancaire ont fourni des données et des informations sur le total des actifs bancaires islamiques dans leur pays. Selon les réponses, le total des actifs de la Banque Islamique avait un volume de 810,09 milliards de dollars des États-Unis (les dernières données ont été choisies pour les pays ayant répondu plus d'une fois). Les réponses étaient principalement les valeurs de l'année 2016 (13 réponses), suivies de 2015 (7), 2017 (2) et 2014 (1).

Tous les chiffres fournis pour les Questions 5 à 8 se trouvent également dans Tableau 20, Tableau 21, Tableau 22, Tableau 23, sous l'annexe A.

Statut juridique des institutions financières islamiques (IFI)

Dans ce segment de l'enquête, le statut juridique des institutions financières islamiques a été abordé. Les quatre types suivants de surveillance et de réglementation de l'industrie financière islamique (IFI) ont été proposés comme options :

- *Type 1*: Une loi spécifique s'applique aux institutions financières islamiques
- *Type 2*: La même loi et la même réglementation régissant les institutions financières conventionnelles sont appliquées
- *Type 3*: La même loi avec les institutions financières conventionnelles est appliquée, mais il existe différentes réglementations pour les institutions financières islamiques
- *Type 4*: Autres statuts juridiques non spécifiés ci-dessus

Il convient de noter que, dans certains pays, il y a eu plus d'une réponse étant donné que le statut juridique change selon les différents secteurs du IFI. 10 pays membres ont répondu qu'il existe une loi spécifique qui s'applique uniquement aux IFI. Ces pays sont notamment *le Brunei, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, la Jordanie, la Malaisie, Oman, le Pakistan, le Soudan et les Émirats arabes unis*.

D'autre part, 15 pays membres ont déclaré que les mêmes lois et règlements sont valables pour chaque institution financière du pays, qu'elle soit conventionnelle ou non. En fournissant quelques notes supplémentaires sur l'application des lois et règlements, les pays suivants ont choisi le type 2 : *Arabie saoudite, Bangladesh, Brunei, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Kirghizistan, Mauritanie, Pakistan, Palestine, Qatar et Tunisie*.

Toutefois, dans 17 pays membres, il existe des réglementations supplémentaires spécialement conçues pour les IFI, qui sont considérées comme des éléments de l'architecture financière globale du pays. Ces pays sont les suivants : *Bahreïn, Bangladesh, Brunei, Indonésie, Jordanie, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Nigeria, Pakistan, Palestine, Qatar, Sénégal, Tunisie, Turquie et Émirats arabes unis*.

En ce qui concerne l'autre type de statuts juridiques et de réglementations, trois pays membres ont déclaré qu'ils disposent de lois et de cadres juridiques spéciaux applicables dans le pays. L'*Iran* a noté que toutes les institutions financières du pays devraient suivre les principes islamiques et que, juridiquement, il n'y avait pas d'institution financière conventionnelle opérant dans le pays. La *Jordanie* a pourvu qu'il existe des réglementations supplémentaires concernant le (Système de microfinance n° (5) 2015) qui autorise l'agrément des sociétés de microfinance conformément à la Charia islamique. Dernière remarque, le *Koweït* a répondu que la loi bancaire du pays contient un article distinct sur la banque islamique. En outre, le *Koweït* a une réglementation distincte pour les IFI.

Tableau 9: Statut légal des institutions financières islamiques

STATUT LÉGAL	PAYS	#
Une loi spécifique s'applique aux institutions financières islamiques	Brunei, Indonésie, Iran, Irak, Jordanie, Malaisie, Oman, Pakistan, Soudan et Émirats arabes unis.	10
La même loi et la même réglementation régissant les institutions financières conventionnelles est appliquée	Arabie saoudite, Bangladesh, Brunei, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Kirghizistan, Mauritanie, Pakistan, Palestine, Qatar et Tunisie.	15
La même loi est appliquée dans les institutions financières conventionnelles, <i>mais il existe différentes réglementations pour les institutions financières islamiques</i>	Bahreïn, Bangladesh, Brunei, Indonésie, Jordanie, Liban, Malaisie, Maldives, Maroc, Nigeria, Pakistan, Palestine, Qatar, Sénégal, Tunisie, Turquie et Émirats arabes unis	17
Autres statuts juridiques non mentionnés ci-dessus	Iran, Jordanie, Koweït	3

Remarque : Le total peut ne pas correspondre au nombre total de pays ayant répondu à l'enquête, car plus d'une institution participe à la collecte, à la diffusion ou au traitement des données. Réponses détaillées à l'annexe A Tableau 25.

Nombre de facilités bancaires islamiques

En ce qui concerne l'environnement structurel de l'industrie de la finance islamique dans le pays, le nombre total d'établissements bancaires islamiques à la fin de 2015 a été demandé dans deux catégories, notamment, le nombre total de banques islamiques à part entière et nombre total de guichets bancaires islamiques. 27 pays membres ont indiqué qu'il existe des institutions bancaires qui fournissent des services bancaires et financiers islamiques soit en tant que banques islamiques autonomes, soit en tant que guichets bancaires islamiques dans certaines des banques conventionnelles. Alors que 22 pays ont indiqué que 215 banques islamiques à part entière opèrent dans ce secteur, 15 pays ont 183 guichets bancaires islamiques dans leurs systèmes financiers (2 pays ont fourni les données pour 2016 et 3 pays ont partagé les données disponibles pour 2017).

Bien qu'il existe au moins une banque islamique à part entière opérant dans le pays, les pays suivants ne disposent pas de guichets bancaires islamiques dans leurs systèmes financiers : *Brunei, Iran, Irak, Jordanie, Liban, Palestine, Qatar, Sénégal, Soudan, Tunisie et Turquie*. Au contraire, le *Tchad, la Côte d'Ivoire, le Kirghizistan et le Nigeria* ont au moins un guichet bancaire islamique, mais aucune banque islamique autonome ne travaille au sein de leur système financier. À la fin de 2015; *l'Égypte, le Gabon, la Guinée, le Maroc et le Suriname* n'avaient pas d'institutions financières islamiques dans leurs systèmes. Les pays suivants ont les deux systèmes disponibles dans leurs systèmes financiers : *Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Indonésie, Koweït, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Pakistan, Palestine, et Émirats arabes unis* (les réponses des

ONS et AMC de la Palestine ont été fusionnées par les présentes. Pour des chiffres plus détaillés, voir Tableau 26 l'annexe A).

Position actuelle du secteur des marchés financiers

Concernant la capitalisation boursière totale des actions conformes à la Charia et le nombre d'actions conformes à la Charia négociées en bourse ; 2 questions ont été incluses dans la partie suivante de l'enquête pour avoir un aperçu du secteur des marchés des capitaux islamiques au niveau national.

En réponse à la *Question 11* sur la "Capitalisation boursière totale des actions conformes à la Charia au cours de la dernière année disponible en dollars courants", 13 pays membres (16 institutions, dont 6 AMC, 6 BC, 3 ONS et 1 SE) ont fourni les chiffres correspondants, soit 773,71 milliards de dollars des États-Unis selon les dernières données disponibles pour l'année. Les données ont été fournies majoritairement pour 2016.

Selon les réponses à la question 12 sur le " Nombre d'actions conformes à la Charia négociées en bourse au cours de la dernière année disponible ", 8 pays (4 BC et 4 AMC) ont communiqué le nombre total de leurs actions à 1 900. Trois pays ont fourni la réponse en tant que volume total d'actions conformes à la Charia et n'ont pas pu être donc inclus dans le chiffre susmentionné.

Taille des sociétés de gestion d'actifs islamiques

La *Question 13* sur la "Taille des sociétés de gestion d'actifs islamiques au cours de la dernière année disponible en dollars courants" a été adressée aux institutions pour recueillir des informations concernant le volume de ce secteur et le comparer avec les autres. 9 pays (10 institutions de 5 AMC, 4 BC et 1 ONS) à condition que la taille totale des sociétés de gestion d'actifs islamiques ait atteint 52,3 milliards de dollars des États-Unis selon les dernières données communiquées.

L'une des institutions interrogées, la Saudi Arabian Monetary Authority (SAMA), a relevé les deux points suivants dans ses rétroactions :

- il n'y a pas de classification des sociétés de gestion d'actifs de l'Arabie saoudite dans les sociétés islamiques ou conventionnelles ; et
- il n'existe pas de société de gestion d'actifs autonome au sein de l'Arabie saoudite. L'activité de gestion de fortune est exercée par les personnes autorisées qui sont pour la plupart également autorisées à exercer d'autres types d'activités sur le marché des capitaux, telles que le négoce de titres, le règlement/arrangement, la consultation et la conservation.

Émissions de Sukuk dans les pays de l'OCI

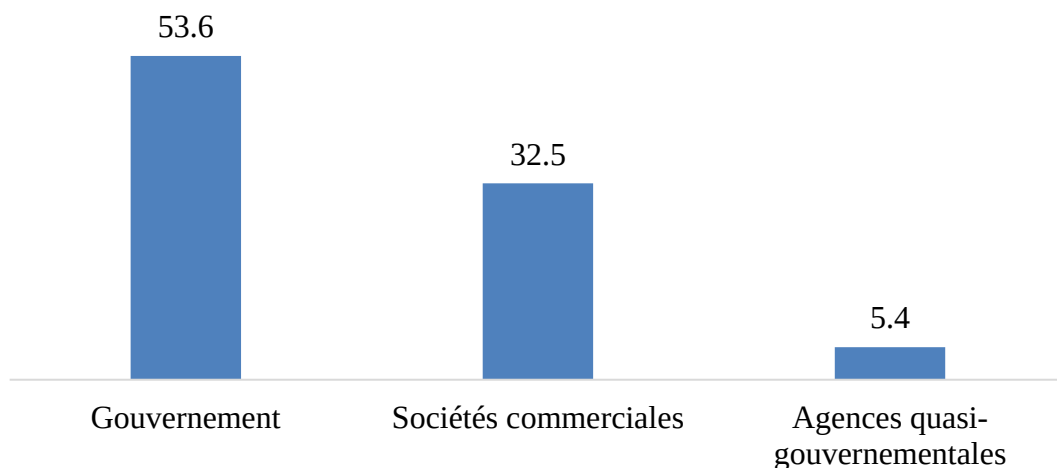
Bien que le nombre de répondants ne soit pas suffisant pour refléter la taille actuelle, 15 pays membres ont répondu à la question 14 en indiquant le montant total des émissions de Sukuk disponibles en dollars courants dans leur pays depuis la dernière année. Des

réponses ont été fournies par 18 institutions différentes comprenant 7 BC et AM, 6 AMC, 2 ONS, 2 ministères, et 1 SE. D'après les données disponibles pour l'année la plus récente reçues des pays membres, la Malaisie est le premier pays d'émission de Sukuk avec 41,53 milliards de dollars des États-Unis en 2017. L'Indonésie suit avec 22,38 milliards de dollars des États-Unis en 2016. Les Émirats arabes unis est le troisième plus grand émetteur de Sukuk, avec 19 milliards de dollars des États-Unis selon les données de 2015 (les dates de soumission des réponses par les pays étant différentes, les données présentées ici n'ont pas pu être prises en compte pour cette même année).

Parmi les réponses reçues de la Côte d'Ivoire, il convient de mentionner que le gouvernement a lancé son deuxième Sukuk en 2016 sous la forme d'un prêt obligatoire de 150 milliards de francs CFA ouest-africains (soit 0,24 milliard dollars des États-Unis au 31 décembre 2016) en conformité avec la Charia. Ce fut le deuxième Sukuk en moins d'un an.

Les types d'émetteurs de Sukuk (gouvernement, organismes quasi-gouvernementaux et sociétés d'État) ont été posés dans la *Question 15*. Selon ce type d'agences, 12 pays ont fourni leurs commentaires indiquant que le gouvernement est le principal émetteur des Sukuk avec une part de 59% pour un montant de 53,6 milliards de dollars, alors que les gouvernements du Koweït et d'Arabie Saoudite n'ont émis aucun Sukuk pendant la phase de collecte des réponses de l'enquête en 2016. Le deuxième type d'émetteur de Sukuk est celui des agences d'entreprises, avec une part de marché de 36 % et une taille de 32,5 milliards de dollars des États-Unis selon les dernières données disponibles reçues au cours de l'année. En outre, il convient de noter qu'en Arabie saoudite, les agences d'entreprises ont émis des Sukuk d'une valeur de 266 milliards de dollars des États-Unis qui est exclue de la composition ci-dessus. En outre, 4 pays ont indiqué que des agences quasi-gouvernementales ont émis des Sukuk pour un montant de 5,4 milliards de dollars des États-Unis représentant environ 6% du total des émissions.

Graphique 2: Émissions de sukuk au cours de la dernière année disponible, par type d'émetteur, en milliards de dollars des États-Unis



L'industrie du Takaful dans les pays de l'OCI

Le questionnaire comportait deux questions spécifiques relatives au secteur du Takaful dans les pays membres :

- *Question 16:* Total des contributions brutes aux sociétés Takaful à la dernière année disponible en dollars américains courants.
- *Question 17:* Nombre total de sociétés Takaful à partir de la dernière année disponible.

En ce qui concerne la Question 16, le nombre total d'institutions ayant répondu n'était que de 16 (dans 14 pays membres). Bien qu'il ait été indiqué dans la première question de l'enquête par les pays membres que l'autorité responsable des données Takaful est principalement l'Autorité de surveillance des assurances (ISA), le SESRIC n'a reçu qu'une seule réponse de l'autorité compétente en Jordanie qui est le Département des assurances du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement et les commentaires ne concernaient que le nombre des agences Takaful. Les institutions ayant répondu comprenaient principalement 8 BC et AM, ainsi que 2 AMC et 2 ONS.

Selon les dernières données disponibles de l'année, les contributions brutes totales aux compagnies Takaful s'élevaient à 16,17 milliards de dollars des États-Unis. Parmi les pays ayant répondu, l'Arabie saoudite était le premier pays avec un montant total de 9,79 milliards de contributions de Takaful (2016). Le Pakistan (1,93 milliards de dollars US) et la Malaisie (1,42 milliards de dollars US) sont les pays qui ont la deuxième et la troisième plus grande industrie de Takaful de la région de l'OCI.

En ce qui concerne le nombre d'opérateurs Takaful dans les pays de l'OCI, 19 institutions de 14 pays ont répondu à la *Question 17*. Au total, 156 compagnies Takaful opèrent dans ces pays et 6 agences *Retakaful* opèrent également dans 2 pays membres. En outre, le Pakistan a également noté qu'il y avait 14 opérateurs Takaful à guichet supplémentaires dans le secteur.

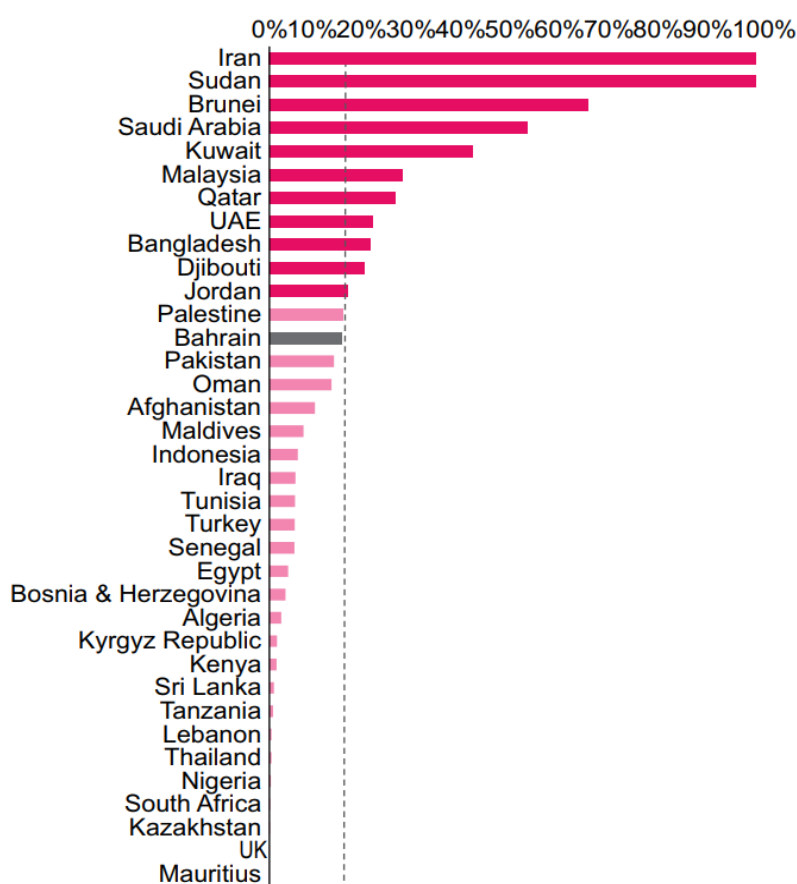
Les institutions financières islamiques non bancaires (IFNB)

La *Question 18* de l'enquête concernait la disponibilité des institutions financières nationales islamiques dans les pays membres et, si la réponse est " Oui ", les noms de ces institutions ont été demandés en tant que liste comme sous-poste. 22 des 31 pays répondants ont déclaré qu'il existe des institutions financières nationales islamiques opérant dans leur pays, telles que des sociétés de microfinance islamique, des fonds de capital-investissement, des investissements providentiels, des sociétés Mudharabah, des institutions de financement du logement, des sociétés Ijarah, etc. 6 pays membres dont l'*Égypte* (ONS), le *Gabon* (ONS), l'*Irak* (BC, ONS), le *Maroc* (ONS), le *Nigeria* (ONS) et *Oman* (AMC) ont répondu " non " à la question en indiquant qu'ils ne disposent pas de telles institutions. 3 pays (Côte d'Ivoire, Liban et Turquie) ont laissé cette question sans réponse.

Importance systémique de la finance islamique

Le Conseil islamique des services financiers (IFSB) reconnaît l'importance systémique des activités bancaires islamiques dans un pays lorsque le pourcentage de l'actif total des banques islamiques atteint 15% de l'actif total du secteur bancaire. Lorsque l'on considère les pays de l'OCI dont l'industrie bancaire islamique utilise ce critère, 12 pays de l'OCI, à savoir *l'Iran, le Soudan, Brunei, l'Arabie Saoudite, le Koweït, la Malaisie, le Qatar, les Émirats arabes unis, le Bangladesh, Djibouti, la Jordanie, et le Bahreïn*, sont les pays où la Finance islamique a une importance systémique (graphique 3)¹. D'autre part, la finance islamique est en passe de devenir un ingrédient d'importance systémique dans les systèmes bancaires d'autres pays, comme le montre le graphique 3, de couleur rose clair.

Graphique 3: Part des actifs de la banque islamique dans le total des actifs bancaires, 2Q2018



¹ Rapport de stabilité de l'IFSI, 2019.. Une reconnaissance d'importance systémique est envisagée pour une juridiction qui se situe à moins d'un point de pourcentage de l'indice de référence de 15 %, à condition qu'elle participe activement (se situe parmi les 10 premières juridictions) aux deux autres secteurs de l'IFSI - les marchés financiers islamiques et takāful. Cette juridiction, par exemple, Bahreïn est représentée en barre grisée. La Palestine, bien qu'à moins d'un point de pourcentage de l'indice de référence de 15 %, n'est pas considérée d'importance systémique par l'IFSB en raison de son absence de participation active dans les deux autres secteurs de l'IFSI.

À cet égard, la *Question 19* s'est concentrée sur l'opinion des institutions interrogées quant à l'importance systémique de la finance islamique dans un avenir prévisible par rapport aux institutions traditionnelles (Tableau 10).

Tableau 10: Opinions des répondants sur l'importance systémique de la finance islamique dans un avenir prévisible

Tout à fait d'accord	D'accord	Incertain	En désaccord	Pas du tout d'accord
Nombre	11	21	5	3
Part	28%	53%	13%	8%
				-

Plus de la moitié des autorités interrogées (53%, 21 BC ou autorités financières/statistiques nationales de 17 pays membres) ont donné leur avis en tant que " d'accord " avec l'idée que l'importance systémique de la finance islamique croîtra en comparaison avec la finance traditionnelle dans ce pays. 8 pays membres (11 institutions) ont répondu " Tout à fait d'accord ", ce qui représente 28% des réponses. Au total, 80% des personnes interrogées pensent que l'importance systémique de la finance islamique va augmenter dans un avenir prévisible.

5 institutions de *Jordanie* (ONS), *Kirghizistan* (BC), *Nigeria* (ONS), *Suriname* (BC), et *Tunisie* (BC) ont fourni leur réponse comme " Incertain ".

Parmi les 3 pays qui ont déclaré "En désaccord", *l'Égypte* (ONS) a noté qu'ils ne sont pas d'accord car l'institution ne collecte pas les données et qu'ils ne sont donc pas en mesure de prévoir un tel effet sur le système. D'autre part, le *Liban* (BC) et les *Émirats arabes unis* (AMC) ont également exprimé leur désaccord sans aucune raison sous-jacente. En ce qui concerne les autres réponses, aucune institution d'aucun pays n'a choisi la réponse "Pas du tout d'accord". Les six autres répondants n'ont pas répondu à la question.

Dans la dernière question de l'enquête, la *Question 20*, les institutions ont été invitées à résumer les développements récents qui ont eu lieu dans leurs pays en termes d'industrie financière islamique au cours des 5 dernières années. Il leur a été proposé de préciser les trois événements les plus importants dans le domaine de la finance islamique et/ou de fournir des informations plus détaillées sur la situation actuelle de la finance islamique dans leur pays.

3.2.2 Partie II: Collecte de données, compilation et pratiques de divulgation dans les pays de l'OCI

Cette section de l'enquête est consacrée à décrire l'expérience globale des pays et des institutions concernées en matière de collecte de données, de méthodologies de compilation et de pratiques de diffusion dans les secteurs suivants des services bancaires et financiers islamiques :

- Banques islamiques
- Marchés de capitaux islamiques
- Industrie de la gestion d'actifs islamiques
- Takaful
- Les institutions financières islamiques non bancaires.

3.2.2.1 *Banques islamiques*

Cette partie comporte trois questions portant principalement sur le cadre de comptabilité et d'information financière, la pertinence de ces cadres selon les normes nationales, internationales et régionales, et les pratiques de collecte et de divulgation pour les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques.

La *Question 1* proposait aux répondants trois options pour savoir si le pays dispose d'un cadre formel spécifique de comptabilité et d'information financière pour les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques. 20 institutions ont déclaré qu'elles disposaient d'un cadre distinct pour les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques. Toutefois, 17 institutions ont souligné qu'elles ne disposent pas d'un cadre d'information financière spécifique pour les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques, car elles devraient remplir les mêmes exigences que les banques conventionnelles. 3 pays ont choisi la réponse alternative car ils n'ont pas de cadre de reporting financier spécifique pour l'ensemble du système bancaire, y compris les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques.

À la *Question 2*, les répondants ont été invités à fournir des réponses sur la pertinence des cadres de comptabilité et d'information financière pour les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques dans leur pays lorsqu'ils préparent leurs états financiers. Comme le montre le tableau 11, l'application des normes de l'AAOIFI n'est pas obligatoire dans plusieurs pays répondants. Néanmoins, elles sont appliquées de manière obligatoire par 12 institutions. Alors que l'utilisation des normes de l'AAOIFI est encouragée dans 5 pays, une utilisation volontaire est observée dans 8 pays. 20 institutions ont déclaré que l'application des normes nationales de comptabilité et d'information financière est obligatoire dans leur pays. En outre, dans 22 institutions, les normes internationales de comptabilité et d'information financière sont appliquées de manière obligatoire, tandis que 7 institutions ont déclaré que les normes internationales sont encouragées, et 2 autres institutions ont souligné que c'était sur une base volontaire.

Tableau 11: Pertinence des cadres de comptabilité et d'information financiers dans le secteur bancaire islamique

Comptabilité financière et cadres de communication de données	Obligatoires	Encouragés	Volontaires
<i>Normes nationales comptables et de communication de données financières</i>	20	0	0
<i>Normes internationales de communication de données financières</i>	22	7	2
<i>Normes de l'AAOIFI</i>	12	5	8

* Le total peut ne pas s'additionner au nombre total de pays ayant répondu à l'enquête car plus d'une institution participe à la collecte, la diffusion ou le traitement des données et certains répondants utilisent plus d'un cadre.

La *Question 3* comprenait quatre sous-ensembles de questions et portait sur des institutions formelles spécifiques qui recueillent des informations sur le secteur bancaire islamique. 33 institutions (de 26 pays membres) ont répondu qu'il y a au moins une autorité responsable qui collecte les données, tandis que 5 institutions ont déclaré qu'il n'y a pas d'institution chargée de la collecte des données. Les données de la Banque islamique sont principalement collectées par 24 institutions (principalement par les BC et les AM ou les ASR bancaires). Néanmoins, le *Gabon* et la *Jordanie* ont déclaré que leurs ONS collectent également les données de la Banque islamique. En outre, le Ministère des finances du *Sénégal* et l'Institut *gabonais* de finance islamique ont également été inscrits sur la liste des institutions de collecte de données.

Dans le cadre de la *Question 3.1*, les noms des institutions de 30 pays de l'OCI responsables de la collecte des informations sur le secteur bancaire islamique figurent Tableau 27 à l'Annexe B. Pour la *Question 3.2*, les répondants ont indiqué si leur institution conserve l'information au niveau de chaque institution et/ou compile/consolide l'information dans des rapports financiers sectoriels. La plupart des institutions ont déclaré qu'elles conservent l'information dans les deux sens (Tableau 12).

Tableau 12: Types d'institutions par pratiques d'information et de compilation de données sur le secteur bancaire islamique

Se maintient au niveau individuel de l'établissement	Consolide les données dans les états financiers sectoriels	Tant au niveau individuel qu'au niveau consolidé
3	6	24

La *Question 3.3* portait sur la transparence et la disponibilité des données et demandait si l'institution qui collecte les informations financières sur le secteur bancaire islamique publiait ces données. 22 institutions ont répondu que les données sont divulguées publiquement, tandis que 10 d'entre elles ont déclaré qu'elles ne publiaient pas les données. 17 institutions de 12 pays membres ont partagé le lien des bases de données où elles publient les données. Une liste des institutions qui diffusent des données à l'aide des liens des bases de données figure Tableau 28 à l'annexe B.

3.2.2.2 *Marchés de capitaux islamiques*

Dans ce segment de l'enquête par le biais de la *Question 4* et de quatre sous-questions, les institutions ont été invitées à fournir leurs pratiques concernant la collecte, la compilation et la diffusion de données dans les secteurs des marchés de capitaux islamiques, essentiellement sur les actions islamiques, les émissions Sukuk, les indices boursiers islamiques et les transactions du marché monétaire islamique. 23 institutions (8 AMC, 8 bourses de valeurs (dont une régionale), 3 BC et AM, 2 ASR et 2 autres types d'institutions) de 16 pays membres ont été identifiées comme étant les institutions collectant les données. Ces institutions figurent Tableau 29 à l'annexe B.

La Côte d'Ivoire a noté que les données sont collectées par la *Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)* qui est le marché boursier régional de 8 États membres francophones de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) dont le *Bénin*, le *Burkina Faso*, la *Côte d'Ivoire*, la *Guinée-Bissau*, le *Mali*, le *Niger*, le *Sénégal*, et le *Togo* qui sont également des pays de l'OCI.

Bien que l'*Autorité koweïtienne des marchés des capitaux (AMC)* ait déclaré qu'elle ne recueille pas de données, plusieurs prestataires de services financiers et établissements universitaires collectent des données pour leur propre utilisation.

En outre, l'*Autorité monétaire saoudienne (SAMA)* a répondu qu'il n'existe pas d'institution formelle qui recueille des informations sur les valeurs islamiques, les émissions Sukuk, les indices boursiers islamiques et les transactions du marché monétaire islamique mais les institutions privées peuvent, en revanche, recueillir ces informations aux fins commerciales. La Commission pakistanaise des valeurs mobilières (SECP) a également noté que la SECP, la CIW et la SMD ne recueillent des informations que sur les émissions de Sukuk.

En ce qui concerne les *Questions 4.2* et *4.3* sur la question de savoir si les données collectées sont compilées et diffusées publiquement, 13 pays (18 institutions) ont répondu qu'ils compilent des données sur les marchés financiers islamiques tandis que 11 pays (15 institutions) diffusent ces données publiquement. La liste complète des réponses basées sur la production de données (collecte, compilation et diffusion) figure Tableau 30 à l'annexe B.

3.2.2.3 Gestion d'actifs islamiques

La section consacrée à la mise en lumière du paysage des données du secteur de la gestion d'actifs islamiques comprenait 3 questions principales et 4 sous-thèmes liés aux questions principales.

La *Question 5* demandait si le pays disposait d'un cadre formel spécifique de comptabilité et d'information financière pour les entreprises de gestion d'actifs islamiques. 8 pays (4 ONS, 2 AMC et 2 BC) ont répondu qu'ils ont des cadres séparés pour les entreprises de gestion de fonds islamiques dans leurs systèmes financiers. D'autre part, 16 pays membres (19 institutions ; 10 BC et AM, 5 ONS, 3 AMC et 1 ministère) ont déclaré qu'ils n'ont pas de cadre de référence spécifique pour les entreprises de gestion islamique, car ils doivent satisfaire aux mêmes exigences que celles imposées aux entreprises traditionnelles de gestion de leurs actifs. En outre, 6 pays (2 ONS, 2 BC, 1 AMC, et 1 SE) ont noté qu'ils n'ont pas de cadre de référence spécifique financier pour les entreprises islamiques et traditionnelles de gestion de fonds.

La *Question 6* portait sur la pertinence des cadres de comptabilité et de communication de données financières pour les sociétés de gestion d'actifs islamiques dans le pays lors de la préparation de leurs états financiers. Le tableau 13 présente les approches concernant l'application des normes nationales et internationales ainsi que celles de l'AAOIFI. Les institutions ont principalement indiqué que l'application des normes nationales et internationales est obligatoire, tandis que d'autres ont fait remarquer que leur application est encouragée ou volontaire. D'autre part, les normes de l'AAOIFI ne sont appliquées de manière obligatoire que par 5 institutions dans leurs systèmes financiers, tandis que 7 autres institutions sont encouragées par leurs ASR financiers et 9 institutions utilisent ces normes volontairement.

Tableau 13: Pertinence des cadres de comptabilité et d'information financière dans le secteur de la gestion d'actifs islamiques

Comptabilité financière et cadres de communication de données	Obligatoire	Encouragé	Volontaires
<i>Normes nationales comptables et de communication de données financières</i>	14	4	3
<i>Normes internationales de communication de données financières</i>	16	8	2
<i>Normes de l'AAOIFI</i>	5	7	9

* Le total peut ne pas s'additionner au nombre total de pays ayant répondu à l'enquête car plus d'une institution participe à la collecte, la diffusion ou le traitement des données et certains répondants utilisent plus d'un cadre.

La *Question 7* explorait les pratiques de collecte de données sur le secteur de la gestion des actifs islamiques dans les pays répondants.

16 institutions ont déclaré qu'il existe une institution formelle spécifique recueillant les informations sur le secteur, tandis que 11 institutions ont fait état de l'absence d'une telle institution dans leur pays et dans leur contexte. En ce qui concerne les types d'autorités financières, 6 institutions ont déclaré que l'autorité responsable est l'AMC du pays tandis que dans 2 pays (*Koweït* et *Liban*), les BC sont des autorités financières supplémentaires dans ce domaine. En outre, trois autres BC et AM ont été déclarées comme étant l'institution formelle collectant ces données, tandis que la *Tunisie* (BC) a répondu "Oui", mais aucun nom de l'institution formelle n'a été indiqué. L'*Indonésie* a déclaré que OJK, l'ASR financière du pays, est la seule autorité à recueillir les informations sur le secteur de la gestion des actifs islamiques. Aux *Émirats arabes unis*, le Centre de développement de l'économie islamique de Dubaï (DIEDC) est responsable de la collecte des données. L'*Iran* (AMC) a fait savoir que certaines sociétés de traitement de données enregistrées collectent des données sur le secteur. En outre, le *Koweït* a noté que certains établissements universitaires recueillaient peut-être des données pour leur propre utilisation, mais aucun nom spécifique n'a été indiqué.

Pour la *Question 7.2*, les répondants ont indiqué s'ils conservent les informations financières collectées sur les entreprises de gestion d'actifs islamiques au niveau de chaque institution et/ou compilent/consolident ces informations dans les rapports financiers sectoriels. La plupart des institutions ont déclaré qu'elles conservent l'information dans les deux sens (Tableau 14).

Tableau 14: Types d'institutions par pratiques d'information et de compilation de données sur le secteur de la gestion des actifs islamiques

Se maintient au niveau individuel de l'établissement	Consolide les données dans les états financiers sectoriels	Tant au niveau individuel qu'au niveau consolidé
5	2	12

La *Question 7.3* portait sur la transparence et la disponibilité des données et demandait si les institutions qui collectent des informations financières sur le secteur de la gestion des actifs islamiques les diffusent auprès du public. 10 institutions ont répondu que les données sont divulguées publiquement, tandis que 7 d'entre elles ont déclaré qu'elles ne publiaient pas les données. 9 institutions de 8 pays membres ont partagé le lien des bases de données où elles publient les données à l'exception de la BC de Jordanie qui n'a déclaré aucun lien des données. La liste des institutions qui diffusent leurs données publiquement avec les liens de leurs bases de données figure Tableau 31 à l'annexe B.

3.2.2.4 Takaful

31 institutions de 27 pays membres ont répondu à la *Question 8* relative au(x) cadre(s) formel(s) de comptabilité et d'information financière des sociétés takaful disponibles dans leurs systèmes d'assurance. Alors que 10 pays membres ont indiqué qu'ils disposaient d'un cadre distinct pour les sociétés takaful, 17 pays ont indiqué qu'ils n'avaient pas de cadre spécifique pour l'information financière des sociétés takaful, car ils sont également tenus de respecter les mêmes obligations que les compagnies d'assurance conventionnelles, notamment une réponse de l'*Iraq* (BC) indiquant ne pas avoir de cadre spécifique pour les rapports financiers tant des compagnies takaful que conventionnelles. Bien qu'il ait répondu qu'il n'existait pas de cadre spécifique, le *Brunéi* (AMBD) a noté que, dans un contexte général similaire à celui des conventions, des orientations supplémentaires étaient fournies uniquement pour le secteur takaful. À cet égard, des directives ont été publiées pour que les sociétés takaful au Brunei observent l'AAOIFI là où les IFRS échouent. L'*Arabie Saoudite* (SAMA) a souligné que les compagnies d'assurance opèrent sur la base d'un modèle coopératif d'assurance dans le pays².

Tableau 15: Pertinence des cadres de comptabilité et d'information financière dans le secteur du takaful

Comptabilité financière et cadres de communication de données	Obligatoire	Encouragé	Volontaires
<i>Normes nationales comptables et de communication de données financières</i>	14	4	2
<i>Normes internationales de communication de données financières</i>	18	6	2
<i>Normes de l'AAOIFI</i>	9	8	3

* Le total peut ne pas s'additionner au nombre total de pays ayant répondu à l'enquête car plus d'une institution participe à la collecte, la diffusion ou le traitement des données et certains répondants utilisent plus d'un cadre.

La *Question 9* portait sur la pertinence des cadres de comptabilité et de communication de données financières pour les sociétés takaful dans le pays lors de la préparation de leurs états financiers. Le tableau 15 présente en détail les niveaux d'utilisation des normes nationales et internationales ainsi que ceux de l'AAOIFI. Comme dans les autres secteurs, une majorité d'institutions ont déclaré que l'application des normes nationales

² Comme l'a noté Thomson Reuters, un modèle d'assurance coopérative se distingue du modèle d'assurance takaful par le fait qu'il n'est pas nécessaire de séparer les fonds des titulaires d'assurance et des actionnaires ; une compagnie coopérative n'est pas tenue d'investir selon la charia, et une coopérative d'assurance n'est pas tenue de nommer un conseil de la charia. Veuillez consulter [https://uk.practicallaw.thomsonreuters.com/3-577-5486?transitionType=Default&contextData=\(sc.Default\)&firstPage=true&bhcp=1](https://uk.practicallaw.thomsonreuters.com/3-577-5486?transitionType=Default&contextData=(sc.Default)&firstPage=true&bhcp=1) for more details.

et internationales est obligatoire, tandis que d'autres ont indiqué que leur application est encouragée ou volontaire. D'autre part, les normes de l'AAOIFI sont appliquées par 9 institutions dans leurs systèmes financiers alors que 8 autres institutions sont encouragées par leurs ASR financiers et 3 institutions les utilisent volontairement.

La *Question 10* portait sur les institutions officielles particulières qui recueillent des renseignements sur les sociétés takaful. 18 institutions de 16 pays (7 ISA dont 2 ministères responsables du takaful, 6 BC et AM, 2 AMC, 2 ONS et 1 ASR) ont répondu qu'elles recueillent les données pertinentes. En ce qui concerne la diffusion publique de ces données, 3 des pays ont indiqué qu'ils ne publiaient pas les données et 2 institutions les ont laissés sans réponse. La liste complète des institutions figure à l'annexe B et les liens vers leurs bases de données se trouvent Tableau 32 à l'annexe B.

3.2.2.5 Les institutions financières islamiques non bancaires.

Dans cette section de l'enquête, les institutions ont été questionnées par le biais de la *Question 11* et de quatre sous-ensembles de questions pour faire part de leur expérience sur les pratiques de collecte, compilation et diffusion des données dans les IFNB islamiques. Selon les réponses de 23 institutions de 21 pays membres, les institutions recueillant les données sur le secteur comprenaient 12 BC et AM, 5 AMC (dont une régionale), 3 ONS, une ARM et une ASR ainsi qu'un réseau de microfinance. Les noms de ces institutions sont énumérés Tableau 33 à l'annexe B.

La Banque centrale de Jordanie a noté qu'il n'existe aucune organisation gouvernementale ou officielle qui recueille/publie des informations sur les sociétés de microfinance islamiques en particulier, mais qu'il existe une société/un réseau de développement (Tanmeyah) dont le but est de soutenir et développer des institutions de microfinance qui rassemble et diffuse certaines données concernant ses membres.

Les Questions 11.2 et 11.3 visaient à déterminer si les données recueillies sont compilées et publiées. 18 pays (19 institutions) ont déclaré qu'ils compilent des données et 14 pays (15 institutions) diffusent publiquement les données compilées. La liste complète des réponses basées sur les trois piliers de la production des données (collecte, compilation et diffusion) avec les liens de la base de données où ils publient les informations peut être consultée Tableau 34 à l'annexe B.

3.2.3 Partie III: Évaluation des besoins de renforcement des capacités sur les statistiques bancaires et financières islamiques

Les pays de l'OCI ont différentes capacités pour produire des données statistiques conformément aux normes statistiques pertinentes internationalement reconnues. Ainsi, le programme de renforcement des capacités statistiques de l'OCI (StatCaB) pour les composantes des SSN des pays de l'OCI cherche à identifier les besoins et les capacités des institutions produisant des statistiques officielles des pays de l'OCI afin d'améliorer leurs SSN.

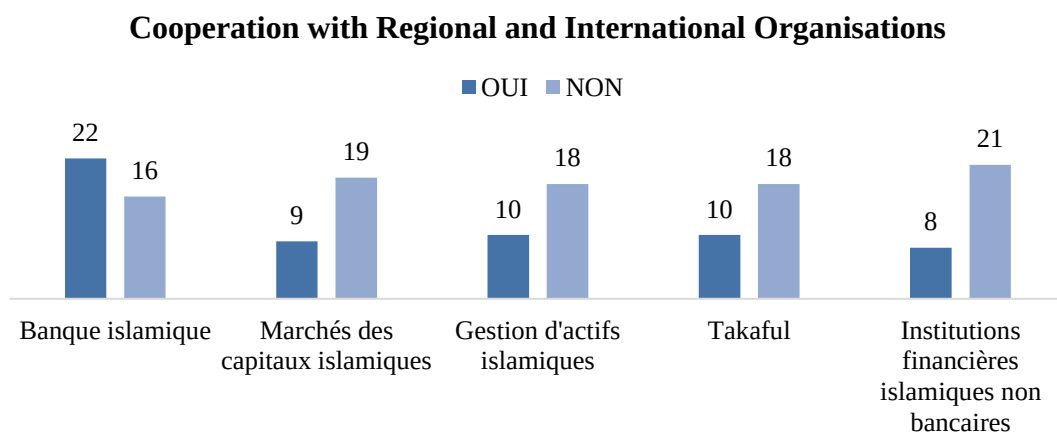
Le Programme StatCaB fut lancé au début de 2007. Il est un programme phare de développement des capacités du SESRIC. Dans ce cadre, le Centre collecte des informations auprès des pays membres de l'OCI au moyen d'un questionnaire biennal, évalue les besoins et les capacités, et fait correspondre ces besoins et capacités à travers l'organisation d'activités de développement des capacités statistiques. En ce sens, l'enquête comprenait une section dédiée pour identifier les besoins et les capacités des institutions pertinentes de l'industrie financière islamique pour mieux comprendre la position actuelle des pays et faciliter les activités statistiques grâce au programme StatCaB.

3.2.3.1 Coopération avec les organisations internationales en matière de renforcement de capacités et de consultation

Dans la dernière section de l'enquête, les pays ont été invités à préciser leurs besoins et leurs capacités en termes de statistiques bancaires et financières islamiques dans les secteurs susmentionnés, principalement la banque islamique, les marchés financiers, la gestion des actifs, takaful et les IFNB.

La première sous-section est consacrée à découvrir la coopération et la consultation des pays membres avec les organisations régionales/internationales sur la finance et les données islamiques. Les réponses ont révélé qu'il existe une collaboration significative avec les partenaires internationaux dans le domaine des banques islamiques, 22 institutions ayant indiqué qu'elles coopéraient ou étaient consultées. 16 institutions n'ont pas bénéficié d'une telle coopération. Dans d'autres secteurs, presque $\frac{2}{3}$ des répondants ont déclaré ne pas avoir de partenariat avec les parties prenantes concernées au niveau international. Cela implique qu'il est nécessaire de sensibiliser l'opinion internationale aux marchés des capitaux islamiques, à la gestion des actifs, au takaful et aux IFNB. Le graphique 4 donne le détail des réponses données dans chacun des sous-secteurs :

Graphique 4: Coopération avec les organisations internationales en matière de renforcement des capacités et de consultation sur la finance islamique et la collecte de données



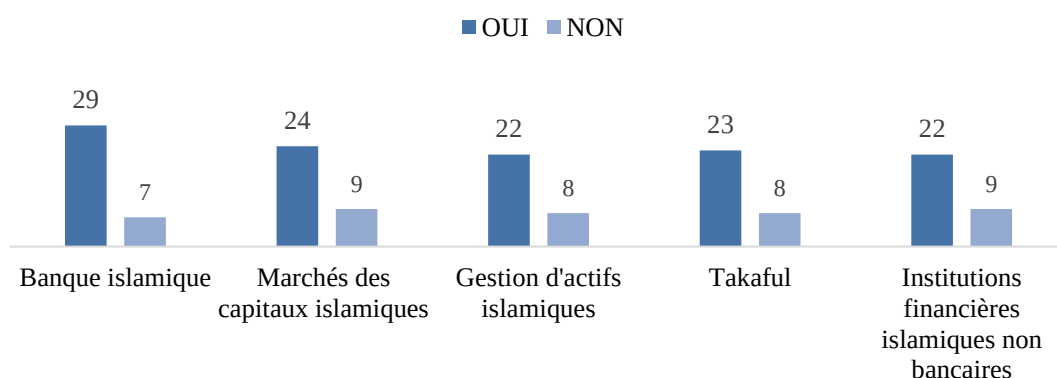
Les organisations suivantes ont été fournies en tant qu'institutions partenaires par les répondants (classées par ordre alphabétique selon les acronymes) :

- l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (AAOIFI)
- Association des institutions nationales de financement du développement dans les pays membres de l'OCI (ADFIMI)
- Fonds monétaire arabe (AMF)
- Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de coopération islamique (COMCEC)
- Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS)
- Le Conseil des services de la finance islamique (IFSB)
- Banque islamique de développement (BID)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Académie internationale de recherche sur la Charia pour la finance islamique (ISRA)
- Centre de recherches statistiques économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)
- Organisation des Nations Unies (ONU)
- Banque mondiale (BM)

3.2.3.2 Besoins de renforcement des capacités des institutions répondantes

Les résultats généraux de l'enquête et les réponses spécifiques à la question « *Votre pays / institution a-t-il/elle besoin de renforcement des capacités dans le secteur de la finance islamique ci-dessous?* » indiquent qu'il existe un besoin évident de renforcement des capacités des institutions en données financières islamiques en matière de collecte, collation et diffusion dans tous les secteurs de la finance islamique.

Graphique 5: Réponses des institutions concernant les besoins de renforcement des capacités du secteur de la finance islamique



Les principaux thèmes demandés par les répondants sont largement concentrés sur la formation générale dans le domaine de l'économie et de la finance islamiques, plus particulièrement dans le secteur concerné, du fait que certains pays de l'OCI ont récemment adopté ce système alternatif, après une longue période d'exploitation du système conventionnel. Le tableau 16 indique le nombre d'institutions qui ont indiqué leurs besoins sur ces thèmes généraux.

Tableau 16: Nombre d'institutions demandant des programmes de renforcement des capacités par secteur de la finance islamique

THÈMES PRINCIPAUX	SECTEUR BANCAIRE	MARCHÉ DES CAPITAUX	GESTION D'ACTIFS	TAKAFUL	NBFI
<i>Enseignement et formation généraux</i>	14	10	9	10	8
<i>Pratiques de gestion de données comptables</i>	5	1	1	4	2
<i>Équivalents au système conventionnel</i>	3	4	4	3	2
<i>Pratiques réglementaires et de supervision</i>	4	0	1	1	2

* Les chiffres totaux du graphique 5 peuvent ne pas être égaux aux chiffres totaux des colonnes du tableau 16, car certaines institutions n'ont pas indiqué spécifiquement leurs besoins en capacité.

3.2.3.3 Prestataires de renforcement de capacités et les questions respectives parmi les institutions répondantes

Bien qu'il existe un besoin parmi les producteurs de statistiques de finance islamique pour une meilleure gestion des données de l'industrie, certaines institutions sont prêtes à partager et à transférer leurs connaissances et leur expertise (graphique 6). Il a été demandé aux répondants s'ils sont en mesure d'assurer le renforcement des capacités dans chacun des 5 secteurs de la finance islamique. Les thèmes de la finance islamique ont été relativement plus abordés que les autres.

Graphique 6: Réponses des institutions concernant la prestation des programmes de renforcement des capacités aux autres pays de l'OCI par le secteur financier islamique

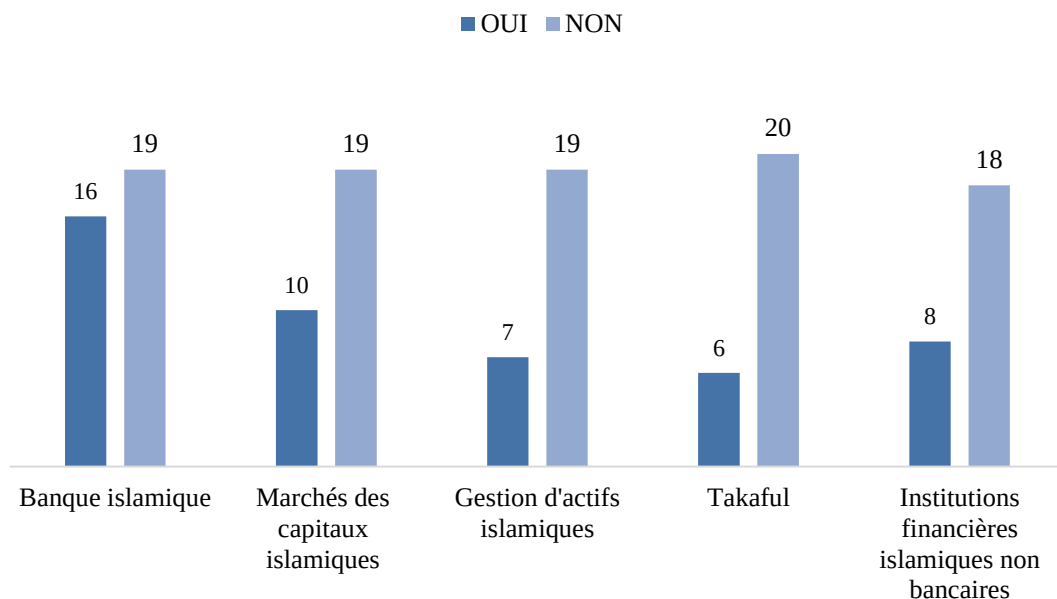


Tableau 17: Nombre d'institutions offrant des programmes de renforcement des capacités par secteur de la finance islamique

THÈMES PRINCIPAUX	SECTEUR BANCAIRE	MARCHÉ DES CAPITAUX	GESTION D'ACTIFS	TAKAFUL	NBFI
<i>Enseignement et formation généraux</i>	6	4	2	4	3
<i>Pratiques de gestion de données comptables</i>	0	0	0	2	0
<i>Équivalents au système conventionnel</i>	2	1	2	0	2
<i>Pratiques réglementaires et de supervision</i>	4	1	0	1	0

* Les totaux du graphique 6 peuvent ne pas être égaux aux totaux des colonnes du tableau 17, car certaines institutions n'ont pas indiqué spécifiquement leurs domaines d'expertise qui peuvent être fournis à d'autres pays.

ANNEXE A: RÉSULTATS DE LA PARTIE I DE L'ENQUÊTE

Tableau 18: Facteurs de défi et/ou de prévention rencontrés lors de la collecte des données bancaires et financières islamiques

DÉFIS / FACTEURS	Très important	Important	Ne détient pas une importance notable	Pas important	Pas du tout important	Total
a. Absence ou portée limitée de mission institutionnelle et capacité envers la collecte, la compilation et la communication des données	2	5	8	9	10	34
b. Absence de lois, réglementations et politiques	5	6	4	11	8	34
c. Manque ou insuffisance de ressources humaines en termes de collecte, de compilation et de communication (DU POINT DE VUE QUANTITATIF)	2	8	9	7	9	35
d. Manque de connaissances méthodologiques des ressources humaines en termes de cadre statistique des finances islamiques(DU POINT DE VUE QUALITATIF)	5	6	9	10	5	35
e. Absence ou insuffisance de ressources financières	5	5	6	6	12	34
f. L'absence ou l'inadaptation d'infrastructures informatiques	3	7	6	8	11	35
g. Manque de soutien politique envers l'industrie financière islamiques	2	1	9	10	12	34
h. Manque de/ insuffisance de coordination entre les agences / parties prenantes nationales concernées	2	6	11	8	7	34
i. Manque de culture de gouvernance dans les agences nationales / parties prenantes concernées	1	4	13	8	9	35
j. Manque de bonnes pratiques comptables et d'audit dans les institutions financières islamiques	1	4	10	8	13	36
k. Différences dans les niveaux de développement et des pratiques de collecte de données, de compilation et de communication des différents organismes nationaux / parties prenantes responsables de chaque sous-secteur de l'industrie financière islamique	2	6	7	11	8	34
l. Le fait que la plupart des transactions financières se déroulent sur des marchés de gré à gré	1	2	9	8	13	33
m. Aucune exigence spécifique en matière d'information financière pour les institutions financières islamiques par rapport aux institutions financières conventionnelles	3	3	8	7	13	34

Tableau 19: Les raisons sous-jacentes des pays répondants sur la nécessité d'élaborer une base de données agrégée du secteur de la finance islamique parmi les pays membres de l'OCI

PAYS (TYPE D'INSTITUTION)	RAISON SOUS-JACENTE
BAHREIN (BC)	Elle fournira des données et des mesures unifiées
BANGLADESH (BC)	La base de données nous aidera à augmenter les données sur les banques islamiques au niveau national
BANGLADESH (AMC)	Elle nous permettra de promouvoir la finance islamique
BRUNEI (AM)	Faire une comparaison et établir des critères de références avec les membres principaux de l'OCI Remarque : L'IFSB a établi une base de données prudentielle mondiale d'indicateurs sur les services financiers islamiques depuis 2014. L'IFSB a commencé la collecte, la compilation et la diffusion régulières d'indicateurs sur le secteur bancaire islamique des juridictions membres.
TCHAD (ONS)	Une agrégation des données au niveau national dans le secteur de la finance islamique entre les pays membres de l'OCI permettra de mesurer sa contribution et son efficacité dans le financement du développement parallèlement à la finance conventionnelle.
INDONESIE (ONS)	La base de données financière islamique peut être comparée parmi les pays membres de l'OCI et peut également montrer le rôle des services financiers islamiques des pays de l'OCI dans l'économie mondiale
IRAN (BC)	Elle fournit certaines connaissances sur les pays de la section de la finance islamique ce qui est important pour les études de la finance islamique
IRAN (AMC)	Nous croyons qu'une base de données agrégée au niveau national sur la finance islamique peut harmoniser différentes catégories de données qui peuvent conduire à une source de données complète au niveau national ce qui permet d'éviter les données trompeuses publiées dans les pays membres de l'OCI
IRAK (BC)	Extraction des moyennes de l'industrie bancaire islamique. Fournir une base financière aux fins de l'élaboration d'une politique bancaire fondée sur les dispositions et les principes de la charia islamique.
JORDANIE (BC)	Nous tenons à souligner qu'il existe une base de données consolidée moderne (depuis 2013) et efficace qui est compilée, traitée et publiée en coopération avec l'IFSB. Les pays qui souhaitent adhérer à ce système sont les bienvenus et ces indicateurs sont appelés des PSIFI.
JORDANIE (SE)	Il est nécessaire de compiler ces données sous la forme d'une base de données pour connaître le développement de la finance islamique dans les États membres et s'il existe des opportunités d'investissement dans ces derniers. Il est aussi nécessaire de fournir des informations historiques aux fins de recherche scientifique
KOWEIT (BC)	L'IFSB dispose déjà d'une base de données similaire.
KOWEIT (AMC)	Une base de données de cette taille sera bénéfique pour tous les membres de l'OCI, car les données et les connaissances pourraient être facilement partagées entre les membres.
LIBAN (BC)	Le développement d'une base de données agrégée au niveau national du secteur de la finance islamique entre les pays membres de l'OCI est important quand il s'agit de comparer et harmoniser les efforts.
MALAISIE (BC)	La finance islamique grandit et devient de plus en plus importante sur le plan systémique
MALAISIE (AMC)	La base de données agrégée au niveau national est utile pour mesurer le développement de la finance islamique
MALDIVES (AM)	Elle serait extrêmement utile en tant que mesure de comparaison entre les pays
MAURITANIE (BC)	Un accès plus efficace à l'information
MAROC (ONS&BC)	Le développement d'une base de données sur le secteur de la finance islamique est d'une grande importance et permet d'informer les décideurs, de suivre ce secteur à temps et d'intervenir en cas de besoin.
NIGERIA (ONS)	Comparaison, évaluation et suivi
PAKISTAN (BC&AMC)	Cette base de données est nécessaire pour analyser certaines dynamiques du secteur de la finance islamique dans les pays membres de l'OCI, ce qui aidera également à mener une analyse comparative.
SENEGAL (MIN)	Au Sénégal, il n'y a qu'une seule banque islamique
SOUDAN (BC)	Tirer les leçons de l'expérience des États membres et faciliter l'échange et la mise à disposition d'informations.
TURQUIE (ASR)	Elle permet une analyse de comparabilité entre les secteurs financiers islamiques des pays membres de l'OCI.
ÉAU (BC)	Le potentiel de croissance du secteur financier islamique dans les pays de l'OCI et son importance croissante dans le système financier mondial
ÉAU (ONS)	La croissance rapide du secteur de la finance islamique dans les pays de l'OCI et son importance croissante dans le système financier mondial

Tableau 20: La taille du total des actifs du secteur financier dans le pays à la dernière année disponible en dollars américains courants.

PAYS (TYPE D'INSTITUTION)	DERNIÈRE ANNÉE DISPONIBLE	MONTANT (milliards USD)	NOTES
BAHREIN (BC)	2015	0.19	(Banques de détail et de gros) 0.20 (Convertisseurs d'argent)
BANGLADESH (ONS)	2016	211.85	-
BRUNEI (AM)	2016	15.00	(21,7 Milliards BND, 1BND= 0, 6901 \$USD au 31.12.2016))
TCHAD (ONS)	2015	1.80	-
GUINÉE (ONS)	2016	1.93	-
INDONESIE (ONS)	2016	39.07	-
INDONESIE (BC)	2016	673.21	-
IRAK (ONS)	2015	19.51	-
JORDANIE (SE)	2016	65.20	-
KOWEÏT (ONS)	2014	177.99	-
KOWEIT (BC)	2016	272.51	-
KOWEIT (AMC)	2017	310.00	-
KIRGHIZSTAN (BC)	2015	2.60	-
LIBAN (BC)	2016	232.99	31/12/2016 (sauf pour les actifs du secteur des assurances 31/12/2015)
MALAISIE (BC)	2015	1 011.10	-
MALAISIE (AMC)	2017	1 490.00	-
MALDIVES (AM)	2016	0.04	-
MAROC (BC&ONS)	2015	12.16	-
OMAN (AMC)	2015	122.77	(RO 47,221.88 m)
PAKISTAN (AMC)	2015	174,00	(Approximativement) Les données du secteur financier comprennent les banques, les institutions de financement du développement, les compagnies d'assurance, les Certificats de participation à terme (PTC), les Certificat de financement à terme (TFC), les fonds, etc.
PAKISTAN (BC)	2016	220,00	Approximativement
PALESTINE (ONS)	2015	1,74	-
PALESTINE (AMC)	2016	14,15	-
QATAR (BC)	2016	403,76	1,469,702 millions de riyals
SAUDI ARABIA (AM)	2016	1 082,30	-
SENEGAL (MIN)	2014	10,60	-
SOUDAN (BC)	2017	212,79	(212 789,1 USD)
SURINAME (BC)	2015	3,94	-
TUNISIE (BC)	2016	48,33	-
TURQUIE (ASR)	2016	2 631,00	-
ÉAU (ONS)	2015	675,00	-
ÉAU (BC)	2016	852,00	-

Tableau 21: Le ratio du total des actifs du secteur financier au PIB à la dernière année disponible

PAYS (TYPE D'INSTITUTION)	DERNIÈRE ANNÉE DISPONIBLE	RATIO	NOTES
BRUNEI (AM)	2015	5,20	-
TCHAD (ONS)	2015	0,16	16%
GUINÉE (ONS)	2016	0,31	30,56%
INDONESIE (ONS)	2016	0,04	4,2%
INDONESIE (BC)	2016	0,73	-
JORDANIE (SE)	2016	1,68	168,8%
KOWEÏT (ONS)	2014	0,07	7,40%
KOWEIT (BC)	2016	2,45	244,8%
KOWEIT (AMC)	2016	2,17	217%
KIRGHIZSTAN (BC)	2015	46,7	-
LIBAN (BC)	2016	4,49	449,6%
MALAISIE (BC)	2015	4,27	-
MALAISIE (AMC)	2015	4,50	-
MALDIVES (AM)	2016	4,20	-
MAROC (BC&ONS)	2015	12,40	-
OMAN (AMC)	2015	1,76	(RO 47,221.88: RO 26,850.3 m)
PAKISTAN (AMC)	2015	0,68	68%
PAKISTAN (BC)	2016	0,60	60%
PALESTINE (ONS)	2015	0,14	13,70%
PALESTINE (AMC)	2016	1,05	105,41%
SAUDI ARABIA (AM)	2016	1,57	157%
SENEGAL (MIN)	2014	0,66	65,90%
SOUDAN (BC)	2017	0,26	25,80%
SURINAME (BC)	2015	0,93	93,40%
TUNISIE (BC)	2016	1,16	116,1%
TURQUIE (ASR)	2016	3,06	-
ÉAU (ONS)	2015	1,99	-
ÉAU (BC)	2016	2,44	2,44%

Tableau 22: La répartition relative des actifs du secteur financier entre les segments (en% du total des actifs du secteur financier).

PAYS (TYPE D'INSTITUTION)	SECTEUR BANCAIRE	MARCHÉS DES CAPITAUX	ASSURANCE
BAHREIN (BC)	ND	ND	Total des actifs des entreprises takaful / total des actifs du marché = 6,85%. Total des actifs des entreprises retakaful / total des actifs du marché = 20,35%.
BRUNEI (AM)	92,19	0,08	7,73
TCHAD (ONS)	100,00	-	-
GUINÉE (ONS)	100,00	-	ND
INDONESIE (ONS)	63,00	16,00	21,00
INDONESIE (BC)	75,00 (Remarque : le classement ne concerne que les segments bancaires et non bancaires)	-	-
IRAK (ONS)	10,00	-	-
KOWEÏT (ONS)	0,99	-	0,011
KOWEIT (BC)	91,31	8,32	0,37
KOWEIT (AMC)	82,00	-	1,00
KIRGHIZSTAN (BC)	88,00	-	1,50
LIBAN (BC)	92,04 (Banques) + 0,61 (Institutions financières non bancaires supervisées par la Banque centrale)	5,43	1,92
MALAISIE (BC)	51,89	-	5,82
MALAISIE (AMC)	42,00	53,00	5,00
OMAN (AMC)	64,47	33,88	1,65
PAKISTAN (AMC)	75,00	20,00	5,00
PAKISTAN (BC)	75,00	-	4,00
PALESTINE (ONS)	87,10	0,60	12,30
PALESTINE (AMC)	97,26	-	2,74
SAUDI ARABIA (AM)	55,50	41,40	1,40
SENEGAL (MIN)	9,00	1,10	0,50
SURINAME (BC)	75,80	ND	10,40
TUNISIE (BC)	87,54	4,20	4,30
ÉAU (BC)	94,80	0,10	3,30

Tableau 23: La taille du total des actifs du secteur de la finance islamique dans le pays à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants.

PAYS (TYPE D'INSTITUTION)	DERNIÈRE ANNÉE DISPONIBLE	MONTANT (milliards USD)	NOTES
BRUNEI (AM)	2016	7,90	Unité bancaire : 11,4 milliards BND Les marchés de capitaux islamiques; 5,3 millions BND Takaful: 4,6 millions BND Les banques islamiques; 10,9 milliards BND 1BND = 0.6901USD (31.12.2016)
INDONESIE (ONS)	2015	28,29	-
INDONESIE (BC)	2016	66,19	66 186 716 760,29
KOWEÏT (ONS)	2014	0,05	45 527 219,19
KOWEIT (BC)	2016	90,13	90 128 870 750,26
KOWEIT (AMC)	2017	166,90	-
LIBAN (BC)	2016	0,89	890 000 000
MALAISIE (AMC)	2017	641,00	-
MAROC (ONS)	2015	0,00	-
OMAN (AMC)	2015	15,66	15 655 152 000
PAKISTAN (AMC)	2016	21,00	21 000 000 000
PAKISTAN (BC)	2016	25,00	Environ 25 milliards de dollars
PALESTINE (ONS)	2015	0,02	22 541 857
PALESTINE (AMC)	2016	1,23	1 229 987 914
SAUDI ARABIA (AM)	2016	793,30	793 300 000 000
TUNISIE (BC)	2016	2,18	2.179,8 millions
ÉAU (ONS)	2015	126,00	126 000 000 000
ÉAU (BC)	2015	126,00	-

Tableau 24: Total des actifs de la Banque Islamique au cours de la dernière année disponible en dollars américains courants.

PAYS (TYPE D'INSTITUTION)	DERNIÈRE ANNÉE DISPONIBLE	MONTANT (milliards dollars des États-Unis)	NOTES
BAHREIN (BC)	2015	25,84	25.843,1 millions
BANGLADESH (BC)	2016	26,02	-
BRUNEI (AM)	2016	7,50	10,9 milliards BND @ 1BND = 0.6901USD (31.12.2016)
INDONESIE (ONS)	2015	14,60	14.595.723.088
INDONESIE (BC)	2016	27,21	27 214 105 864,19
JORDANIE (BC)	2015	9,63	9 633 000 000,00
KOWEÏT (ONS)	2014	5,88	5 875 594 924,25 USD
KOWEIT (BC)	2016	82,29	82 293 648 454,00
KOWEIT (AMC)	2017	103,60	-
KIRGHIZSTAN (BC)	2015	0,04	41 millions dollars des États-Unis
LIBAN (BC)	2016	0,89	890 000 000 USD
MAURITANIE (BC)	2017	0,66	664 239 552,4
OMAN (AMC)	2015	5,86	USD 5 859,88 m (RO 2 253,8 m)
PAKISTAN (AMC)	2016	15,20	-
PAKISTAN (BC)	2016	20	Environ 20 milliards de dollars
PALESTINE (ONS)	2015	0,02	17 676 171
PALESTINE (AMC)	2016	1,69	1 687 563 220
QATAR (BC)	2016	91,80	334,136 millions de riyals et l'équivalent de 91,795 millions de dollars
SAUDI ARABIA (AM)	2016	312,00	-
TUNISIE (BC)	2016	2,15	2 145,5 millions de dollars courants
TURQUIE (ASR)	2016	37,20	-
ÉAU (ONS)	2015	83	
ÉAU (BC)	2016	138	-

Tableau 25: Statut juridique des institutions financières islamiques (IFI) par pays répondant

PAYS (TYPE D'INSTITUTION)	STATUT LÉGAL	NOTES COMPLÉMENTAIRES
BAHREIN (BC)	Type 3	Le droit et les règles de la BCB - Volume 2
BANGLADESH (BC)	Type 3	La même loi s'applique aux institutions financières conventionnelles, mais il existe une guide disponible pour la banque islamique dans le pays.
BANGLADESH (AMC)	Type 2	-
BANGLADESH (ONS)	Type 3	
BRUNEI (AM)	Type 1	Ordonnance sur les banques islamiques, 2008 Takaful Order, 2008 pour le Takaful de Brunei
BRUNEI (AM)	Type 2	Loi sur les sociétés de financement (Cap. 89) Bon de commande avec option d'achat, 2006 Bon de commande sur les prêteurs sur gages, 2002 Bon de commande à capital variable, 2013 Réglementation des marchés financiers, 2014
BRUNEI (AM)	Type 3	La plupart des réglementations sont appliquées de la même manière aux banques conventionnelles et islamiques, à l'exception de celles qui suivent : - 1. Le capital minimum requis pour que les succursales étrangères puissent opérer au Brunei est de 500 millions de B\$ alors que pour les banques conventionnelles, le capital minimum requis est de 1 milliard de B\$; 2. La banque islamique s'adressera au Conseil de surveillance financière de la Charia concernant le produit conformément à Hukum Syara' avant de conclure toute transaction commerciale alors que les banques conventionnelles ne sont pas requises.
COTE D'IVOIRE (MIN)	Type 2	
EGYPTE (ONS)	Type 2	Aucune institution financière islamique n'a été trouvée en Égypte.
INDONESIE (ONS)	Type 1	
INDONESIE (ONS)	Type 3	
INDONESIE (BC)	Type 3	L'Indonésie dispose d'une loi sur les banques islamiques et d'une loi sur le Takaful islamique, mais certaines réglementations islamiques du secteur financier sont toujours les mêmes que les réglementations conventionnelles.
IRAN (BC)	Type 1	Loi bancaire sans usure pour le secteur bancaire. L'ensemble du secteur financier est islamique et il n'existe pas de secteur conventionnel.
IRAN (AMC)	Type 4	En République islamique d'Iran, toutes les institutions financières doivent respecter les principes islamiques et, juridiquement, il n'existe aucune institution conventionnelle.
IRAK (BC)	Type 1	Loi n° 43 de 2015 sur les banques islamiques
IRAK (ONS)	Type 2	
JORDANIE (BC)	Type 1	
JORDANIE (BC)	Type 4	Système de Microfinance N° (5) pour l'année 2015, qui permet l'agrément des sociétés de microfinance conformément à la Charia islamique.
JORDANIE (SE)	Type 2	
JORDANIE (SE)	Type 3	Il existe une loi spéciale pour les banques commerciales
KOWEIT (BC)	Type 4	La loi bancaire du Koweït comporte un article distinct sur la banque islamique. En outre, le Koweït dispose d'une réglementation distincte pour les institutions financières islamiques.
KOWEIT (AMC)	Type 2	
KIRGHIZSTAN (BC)	Type 2	
LIBAN (BC)	Type 3	
MALAISIE (BC)	Type 1	Loi de 2013 sur les services financiers islamiques
MALAISIE (AMC)	Type 3	
MALDIVES (AM)	Type 3	
MAURITANIE (BC)	Type 2	La loi bancaire actuelle ne prévoit pas d'approbation pour les banques islamiques, cependant, une nouvelle loi bancaire prévoyant un cadre pour les banques islamiques est en cours d'adoption, ce qui permettra une meilleure collecte des données de toutes les institutions financières islamiques.
MAROC (ONS)	Type 3	
NIGERIA (ONS)	Type 3	

OMAN (AMC)	Type 1	
PAKISTAN (AMC)	Type 2	NBFC, AMC, fonds communs de placement
PAKISTAN (BC)	Type 1	Mudaraba, Takaful
PAKISTAN (BC)	Type 3	Banques islamiques La réglementation des banques islamiques et conventionnelles est régie par l'ordonnance de 1962 sur les sociétés bancaires (BCO). La Banque d'État du Pakistan (SBP) a publié des politiques spécifiques visant à jeter des bases solides pour le secteur bancaire islamique, y compris des exigences en matière de licence, des directives sur la conformité à la Charia et d'autres questions opérationnelles des institutions bancaires islamiques. Dans le cadre de cette approche, la SBP a permis à trois types d'institutions bancaires islamiques d'opérer dans le pays, à savoir (i) les banques islamiques à part entière, (ii) les filiales bancaires islamiques des banques conventionnelles et (iii) les succursales bancaires islamiques autonomes des banques traditionnelles. En outre, les banques conventionnelles ayant des succursales de banque islamique sont également autorisées à avoir des guichets de banque islamique dans leurs succursales conventionnelles et des règlements spécifiques pour les guichets de banque islamique ont été publiés par la SBP.
PALESTINE (ONS)	Type 2	
PALESTINE (AMC)	Type 2	Concernant l'assurance Takaful, et Ijara (location)
PALESTINE (AMC)	Type 3	En ce qui concerne le secteur bancaire islamique
QATAR (ONS)	Type 2	
QATAR (ONS)	Type 3	
SAUDI ARABIA (AM)	Type 2	Conformément à l'article 3 de la Loi sur le contrôle des sociétés de financement, les sociétés de financement - agréées en vertu de la présente loi - doivent exercer des activités financières d'une manière qui n'est pas contraire aux principes de la Charia tels que définis par les comités de la Charia, dont les membres sont choisis par ces sociétés, sans préjudice de l'intégrité du système financier et de l'équité des transactions " Par conséquent, toutes les sociétés financières doivent respecter la loi ".
SENEGAL (MIN)	Type 3	
SOUDAN (BC)	Type 1	
TUNISIE (BC)	Type 2	Banques islamiques et microfinance
TUNISIE (BC)	Type 3	Banques islamiques et microfinance
TURQUIE (ASR)	Type 3	
ÉAU (ONS)	Type 1	
ÉAU (BC)	Type 2	Banques et CFO sous le contrôle de la Banque centrale - Un projet de loi distinct est en cours d'élaboration.
ÉAU (BC)	Type 3	La même loi avec l'assurance conventionnelle s'applique aux sociétés d'assurance Takaful : Loi fédérale n° 6 de 2007 sur la création de l'Autorité des assurances et l'organisation de ses activités. Mais il existe différentes réglementations pour les compagnies d'assurance Takaful telles que : 1- Le Conseil d'Administration de l'Autorité d'Assurance a adopté la Résolution No. (4) de 2010 concernant les Réglementations de l'Assurance Takaful. 2- Numéro (26) de décision du Conseil d'administration de 2014 relatif à la réglementation financière des compagnies d'assurance Takaful. 3- La décision du Conseil d'Administration n° (22) de 2017 concernant l'application des limites d'investissement prévues par le Règlement financier des compagnies d'assurance et le Règlement financier des compagnies d'assurance Takaful.

Tableau 26: Nombre d'établissements bancaires islamiques dans le pays à la fin de 2015.

PAYS (TYPE D'INSTITUTION)	DERNIÈRE ANNÉE DISPONIBLE	# BANQUES ISLAMQUES	# GUICHETS
BAHREIN (BC)	2015	22	6
BANGLADESH (BC)	2016	8	25
BRUNEI (BC)	2015	1	0
TCHAD (ONS)	2015	0	1
CÔTE D'IVOIRE (MIN)	2015	0	1
INDONESIE (BC)	2016	13	21
IRAN (BC)	2015	32	0
IRAK (ONS)	2015	8	0
IRAK (BC)	2017	27	0
JORDANIE (BC)	2015	4	0
KOWEÏT (ONS)	2015	5	13
KOWEIT (AMC)	2015	6	0
KIRGHIZSTAN (BC)	2015	0	1
LIBAN (BC)	2015	5	0
MALAISIE (BC)	2015	16	11
MALDIVES (BC)	2015	1	1
MAURITANIE (BC)	2015	7	17
NIGERIA (ONS)	2017	0	1
OMAN (AMC)	2015	2	6
PAKISTAN (BC)	2017	5	16
PALESTINE (AMC)	2015	6	0
QATAR (BC)	2015	4	0
ARABIE SAOUDITE (CB)	2015	4	12
SENEGAL (MIN)	2015	1	0
SOUDAN (BC)	2015	37	0
TUNISIE (BC)	2015	3	0
TURQUIE (BC)	2015	4	0
ÉAU (BC)	2015	8	23

ANNEXE B: RÉSULTATS DE LA PARTIE I DE L'ENQUÊTE

Tableau 27: Institutions formelles spécifiques collectant des informations sur le secteur bancaire islamique

PAYS	TYPE	NOM DE L'INSTITUTION
BAHREÏN	BC	Banque Centrale du Bahreïn
BANGLADESH	BC	Banque du Bangladesh
BRUNEI	MA	Autoriti Monetari Brunei Darussalam
GABON	ONS	Direction générale des statistiques du Ministère de l'Économie
GABON	Autre	Institut gabonais de finance islamique
INDONESIÉ	ASR	Autorité indonésienne des services financiers
INDONESIÉ	BC	Banque Indonésie
IRAN	BC	Banque centrale d'Iran
JORDANIE	ONS	Département des statistiques
JORDANIE	BC	Banque centrale de la Jordanie
KOWEÏT	BC	Banque Centrale de l'État du Koweït
LIBAN	BC	Banque du Liban
LIBAN	ASR	Commission libanaise de contrôle des banques
MALAISIE	BC	La Banque centrale de la Malaisie
MALDIVES	BC	Autorité monétaire des Maldives
MAURITANIE	BC	La Banque centrale de la Mauritanie
MAROC	BC	Banque AlMaghrib
NIGERIA	BC	Banque Centrale du Nigeria
OMAN	BC	Banque Centrale d'Oman
PAKISTAN	BC	Banque d'État du Pakistan
PALESTINE	MA	L'Autorité monétaire palestinienne
PALESTINE	AMC	Autorité des marchés de capitaux
QATAR	BC	Banque centrale du Qatar
ARABIE SAOUDITE	MA	Autorité monétaire saoudienne
SÉNÉGAL	BC	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
SÉNÉGAL	MIN	Ministère des Finances
SOUDAN	BC	Banque centrale du Soudan
TUNISIE	BC	Banque Centrale de la Tunisie
TURQUIE	ASR	Agence de supervision et de réglementation bancaire
EAU	BC	Banque centrale de l'EAU

Tableau 28: Institutions formelles spécifiques qui collectent des informations sur le secteur bancaire islamique et les liens Internet des plates-formes de données

PAYS	TYPE	INSTITUTION	LIEN DE LA BASE DE DONNÉES
BANGLADESH	BC	BB	www.bb.org.bd (Publications/Trimestriellement)
INDONESIÉ	ONS	BPS- Statistiques)	http://www.ojk.go.id/id/kanal/syariah/data-dan-statistik/statistik-perbankan-syariah/default.aspx
INDONESIÉ	BC	BI	http://www.ojk.go.id/id/kanal/syariah/data-dan-statistik/statistik-perbankan-syariah/Pages/Statistik-Perbankan-Syariah---Desember-2016.aspx
IRAK	ONS	CSO	www.cosit.gov.ig
JORDANIE	ONS	DOS et CBJ	
JORDANIE	BC	CBJ	http://www.ifsb.org/psifi_03.php
JORDANIE	SE	ASE	www.exchange.jo
MALAISIE	BC	BNM	http://www.bnm.gov.my/index.php?ch=en_publication&en&pub=msbarc
MAURITANIE	BC	BCM	http://www.bcm.mr/rapport-annuel-292
OMAN	AMC	AMC d'Oman	www.cbo-oman.org
PAKISTAN	BC	SBP	http://www.sbp.org.pk/ecodata/fsi.asp http://www.sbp.org.pk/ibd/Bulletin/Bulletin-1.asp
PALESTINE	ONS	PCBS	www.pma.ps
PALESTINE	AMC	PCMA	www.pcma.ps
SOUDAN	BC	CBOS	www.cbos.gov.sd
TURQUIE	ASR	BRSA	http://ebulten.bddk.org.tr/ABMVC/en
EAU	ONS	FCSA	http://www.iedcdubai.ae/
EAU	BC	CBUAE	https://www.centralbank.ae/en/pdf/dataroom/UA_EBankingIndicatorsByTypeCIAugust17_En.pdf

Tableau 29: Institutions formelles spécifiques qui collectent des informations sur les secteurs des marchés de capitaux islamiques et les liens Internet des plates-formes de données

PAYS	TYPE	INSTITUTION	LIEN DE LA BASE DE DONNÉES
BAHREÏN	SE	Bourse de Bahreïn	http://www.bahrainbourse.com/
BANGLADESH	AMC	BSEC	Pas fourni
BANGLADESH	SE	Bourse de Dhaka (DSE)	Pas fourni
BANGLADESH	SE	Bourse de Chittagong (CSE) Limited	Pas fourni
BRUNEI	MA	AMBD	base de données non disponible en ligne
CÔTE D'IVOIRE	SE	BRVM	Pas fourni
INDONESIÉ	BC	BI	Pas fourni
INDONESIÉ	ASR	OJK	http://www.ojk.go.id/id/kanal/pasar-modal/data-dan-statistik/statistik-pasar-modal/Default.aspx
IRAN	SE	TSETMC	http://en.tsetmc.com/Loader.aspx
JORDANIE	SE	ASE	http://www.exchange.jo/
JORDANIE	BC	CBJ	Pas fourni
KOWEÏT	AMC	AMC du Koweït	Pas fourni
LIBAN	AMC	AMC du Liban	www.cma.gov.lb
MALAISIE	AMC	SC	https://www.sc.com.my/data-statistics/islamic-capital-market/
MALDIVES	AMC	CMDA	Pas fourni
OMAN	AMC	AMC d'Oman	http://www.cma.gov.om/
OMAN	SE	MSM	http://www.msm.gov.om/
PAKISTAN	AMC	SECP-CIW-SMD	https://www.secp.gov.pk/data-and-statistics/capital-markets/
ARABIE SAOUDITE	Autre	Entreprises privées	Pas fourni
SOUDAN	SE	KSE	http://www.kse.sd/
EAU	AMC	SCA	Pas fourni
EAU	Autre	DIEDC	Pas fourni
EAU	ASR	DFMA	Sites web de SCA, DFMA et DIEDC

Tableau 30: Collecte de données, compilation et diffusion des pratiques des pays de l'OCI sur les secteurs des marchés de capitaux islamiques.

PAYS	TYPE	INSTITUTION	COLLECTER	COMPILER	DIFFUSER
BAHREÏN	SE	Bourse de Bahreïn	OUI	OUI	OUI
BANGLADESH	AMC	BSEC	OUI	-	-
BANGLADESH	SE	DSE limitée	OUI	NON	NON
BANGLADESH	SE	CSE limitée	OUI	NON	NON
BRUNEI	MA	AMBD	OUI	OUI	OUI
CÔTE D'IVOIRE	SE	BRVM	OUI	OUI	ND
INDONESIÉ	BC	BI	OUI	OUI	OUI
INDONESIÉ	ASR	OJK	OUI	OUI	OUI
IRAN	SE	TSETM	OUI	OUI	OUI
JORDANIE	SE	ASE	OUI	OUI	OUI
JORDANIE	BC	CBJ	OUI	OUI	NON
KOWEÏT	AMC	AMC du Koweït	OUI	NON	NON
LIBAN	AMC	AMC du Liban	OUI	OUI	OUI
MALAISIE	AMC	SC	OUI	OUI	OUI
MALDIVES	AMC	CMDA	OUI	OUI	NON
OMAN	AMC	AMC d'Oman	OUI	OUI	OUI
OMAN	SE	MSM	OUI	OUI	OUI
PAKISTAN	AMC	SECP-CIW-SMD	OUI	OUI	OUI
ARABIE SAOUDITE	Autre	Entreprises privées	OUI	-	-
SOUDAN	SE	KSE	OUI	OUI	OUI
EAU	AMC	SCA	OUI	OUI	OUI
EAU	Autre	DIEDC	OUI	OUI	OUI
EAU	ASR	DFMA	OUI	OUI	OUI

Tableau 31: Liens des plates-formes de données fournissant des informations sur l'industrie de la gestion d'actifs islamiques

PAYS	TYPE	INSTITUTION	LIEN DE LA BASE DE DONNÉES
BAHREÏN	BC	Banque Centrale du Bahreïn	http://www.cbb.gov.bh/page-p-statistical_bulletin.htm
INDONESIE	BC	Banque Indonésie	http://www.ojk.go.id/id/kanal/pasar-modal/data-dan-statistik/statistik-pasar-modal/Default.aspx
IRAN	AMC	Organisation des ‘Securities and Exchange’	http://www.partdp.ir/
LIBAN	BC	Banque du Liban	http://www.bdl.gov.lb http://www.cma.gov.lb
MALAISIE	BC	Commission des valeurs mobilières de Malaisie	https://www.sc.com.my/data-statistics/islamic-capital-market/islamic-fund-management-statistics/
PAKISTAN	BC	Banque d'État du Pakistan	https://www.secp.gov.pk/data-and-statistics/nbfcs/ http://www.mufap.com.pk/
PAKISTAN	AMC	Commission des valeurs mobilières et des changes du Pakistan Association pakistanaise des fonds communs de placement	https://www.secp.gov.pk/data-and-statistics/nbfcs/ http://www.mufap.com.pk/
TUNISIE	BC	Banque Centrale de la Tunisie	https://www.cmf.tn/
EAU	BC	Banque centrale de l'EAU	http://www.sca.ae/

Tableau 32: Pratiques de collecte et de diffusion des données et liens des plates-formes de données fournissant des informations sur l'industrie du Takaful

PAYS	TYPE	INSTITUTION	COLLECTER	DIFFUSER	LIEN DE LA BASE DE DONNÉES
BAHREÏN	BC	BCB	OUI	OUI	Revue du marché des assurances (aucun lien fourni)
BANGLADESH	ISA	IDRA	OUI	-	Pas fourni
INDONESIÉ	ASR	OJK	OUI	OUI	http://www.ojk.go.id/
JORDANIE	ONS	DOS et Commission des assurances	OUI	OUI	Pas fourni
JORDANIE	MIN	Département des assurances - MITS	OUI	OUI	Pas fourni
KOWEÏT	BC	MOCI	OUI	OUI	Pas fourni
KOWEÏT	ONS	CSB	OUI	OUI	Pas fourni
LIBAN	ISA	ICC	OUI	OUI	Pas fourni
MALAISIE	BC	BNM	OUI	OUI	http://www.bnm.gov.my/index.php?ch=en_publication&en&pub=msbarc
MALDIVES	MA	MMA	OUI	NON	Pas fourni
MAURITANIE	MIN	MCIT	OUI	-	Pas fourni
OMAN	AMC	AMC d'Oman	OUI	OUI	http://www.cma.gov.om
PAKISTAN	AMC	SECP	OUI	NON	Pas fourni
PALESTINE	MA	PMA	OUI	NON	Pas fourni
ARABIE SAOUDITE	MA	SAMA	OUI	OUI	http://www.sama.gov.sa/en-US/Insurance/Pages/Publications.aspx
SOUDAN	ISA	ISA	OUI	OUI	http://www.isa.gov.sd
TUNISIE	ISA	CGA	OUI	OUI	http://www.cga.gov.tn
EAU	ISA	IA	OUI	OUI	http://ia.gov.ae/en/open-data/reports

Tableau 33: Institutions collectant des données sur les IFNB islamiques

PAYS	TYPE	INSTITUTION
BAHREÏN	BC	Banque Centrale du Bahreïn
BANGLADESH	BC	Banque du Bangladesh
BRUNEI	MA	Autoriti Monetari Brunei Darussalam
GABON	ONS	Direction Générale de la Statistique du Gabon
INDONESIÉ	ASR	Autorité indonésienne des services financiers
IRAN	BC	Banque centrale d'Iran
JORDANIE	ONS	Département des statistiques
JORDANIE	Autre	Tanmeyah - Réseau Jordanien de Microfinance
KOWEÏT	AMC	Autorité des marchés de capitaux
KOWEÏT	ONS	Bureau Central de Statistiques
KIRGHIZISTAN	BC	La Banque nationale de la République Kirghize
LIBAN	AMC	Autorité des marchés de capitaux
MALAISIE	AMC	Commission des valeurs mobilières de Malaisie
MALDIVES	MA	Autorité monétaire des Maldives
MAURITANIE	BC	La Banque centrale de la Mauritanie
PAKISTAN	AMC	Commission des valeurs mobilières et des changes du Pakistan
PALESTINE	AMC	L'Autorité monétaire palestinienne
QATAR	BC	Banque centrale du Qatar
ARABIE SAOUDITE	MA	Autorité monétaire saoudienne
SÉNÉGAL	MIN	Banque centrale et ministère des Finances pour les institutions de microfinance et CREMPF, Banque centrale et ministère des Finances pour le secteur des marchés de capitaux
SOUDAN	BC	Banque centrale du Soudan
TUNISIE	BC, AMC, MRA	ACM, BCT et CMF
EAU	BC	Banque centrale de l'EAU

Tableau 34: Collecte de données, compilation et diffusion des pratiques des pays de l'OCI et liens des bases de données relatives aux IFNB islamiques.

PAYS	INSTITUTION	O	O	O	LIEN
BAHREÏN	BCB	OUI	OUI	OUI	http://www.cbb.gov.bh/page-p-mutual_funds.htm
BANGLADESH	BB	OUI	OUI	OUI	www.bb.org.bd
BRUNEI	AMBD	OUI	OUI	NO N	http://www.ambd.gov.bn
GABON	DGS	OUI	NO N	NO N	Pas fourni
INDONESIE	OJK	OUI	OUI	OUI	http://www.ojk.go.id/id/kanal/syariah/data-dan-statistik/iknb-syariah/Pages/Statistik-IKNB-Syariah-Periode-November-2016.aspx
IRAN	CBI	OUI	OUI	NO N	Pas fourni
JORDANIE	DOS	OUI	OUI	OUI	Pas fourni
JORDANIE	Tanmeyah	OUI	OUI	OUI	http://tanmeyah-jo.org/index.php/members-ar
KOWEÏT	AMC du Koweït	OUI	NO N	NO N	Conserve les données au niveau de chaque institution
KOWEÏT	CSB	OUI	OUI	OUI	Pas fourni
KIRGHIZISTAN	NBKR	OUI	OUI	NO N	Pas fourni
LIBAN	AMC du Liban	OUI	OUI	OUI	www.cma.gov.lb
MALAISIE	SC	OUI	OUI	NO N	Pas fourni
MALDIVES	MMA	OUI	NO N	NO N	Pas fourni
MAURITANIE	BCM	OUI	OUI	OUI	http://www.bcm.mr/rapport-annuel-292
PAKISTAN	SECP	OUI	OUI	OUI	https://www.secp.gov.pk/data-and-statistics/nbfc/ https://www.secp.gov.pk/data-and-statistics/modarabas/
PALESTINE	PMA	OUI	OUI	OUI	http://www.pma.ps/
QATAR	QCB	OUI	OUI	OUI	http://www.qcb.gov.qa/
ARABIE SAOUDITE	SAMA	OUI	OUI	OUI	Pas fourni
SENEGAL	Banque centrale et ministère des Finances (pour les institutions de microfinance et le CREMPF) Banque centrale et ministère des Finances (pour le secteur du marché des capitaux)	OUI	OUI	OUI	Pas fourni
SOUDAN	CBOS	OUI	OUI	OUI	Pas fourni
TUNISIE	ACM, BCT et CMF	OUI	OUI	OUI	http://www.acm.gov.tn http://www.bct.gov.tn http://www.cmf.tn
EAU	CBUAE	OUI	NO N	NO N	Pas fourni

ANNEXE C: ENQUÊTE SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES DE L'INDUSTRIE FINANCIÈRE ISLAMIQUE POUR LES PAYS MEMBRES DE L'OCI



ENQUÊTE SUR LE PROJET DE BASE DE DONNÉES SUR L'INDUSTRIE FINANCIÈRE ISLAMIQUE POUR LES PAYS MEMBRES DE L'OCI

INTRODUCTION

Le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) établit un projet pour la création d'une base de données de l'industrie financière islamique pour les pays membres de l'OCI. La base de données est destinée à couvrir les données agrégées au niveau des pays relatives aux secteurs ci-après de l'industrie financière islamique dans les pays de l'OCI:

- Banque islamique
- Marchés de capitaux islamiques
- Secteur de la gestion des actifs islamiques
- Takaful (secteur de l'assurance islamique)
- Institutions financières non bancaires islamiques

Les banques islamiques comprennent les institutions bancaires commerciales et d'investissement qui mènent leurs activités conformément aux principes de la finance islamique. Les données sur les marchés de capitaux islamiques comprennent les informations sur les actions conformes à la charia, l'industrie islamique de gestion des actifs et, le cas échéant, les données sur les indices islamiques. L'industrie du Takaful comprend des compagnies d'assurance opérant selon les principes de la finance islamique. Enfin, les institutions financières non bancaires islamiques se réfèrent aux sociétés qui s'engagent dans des activités telles que la microfinance, le financement immobilier, le financement Mudaraba et le capital-investissement conformément aux règles et principes islamiques.

OBJECTIF

La présente enquête a pour objectif de recueillir des informations sur la collecte, la compilation et la diffusion de données existantes relatives aux pratiques de financement islamique dans les pays membres de l'OCI. Les répondants sont invités à partager leurs points de vue et certaines informations relatives à la collecte de données sur les banques islamiques, les marchés des capitaux islamiques, l'assurance islamique (Takaful) et les institutions financières non bancaires islamiques dans leurs pays respectifs.

STRUCTURE DE L'ENQUÊTE

Le questionnaire comprend trois parties distinctes, à savoir la PARTIE 1, la PARTIE 2 et la PARTIE 3:

PARTIE 1: Diagnostic du pays

PARTIE 2: Collecte de données, compilation et pratiques de divulgation dans les pays de l'OCI

PART 3: Évaluation des besoins de renforcement des capacités sur les statistiques bancaires et financières islamiques

Pour les « Questions fermées », veuillez cocher ou mettre un (X) dans la case correspondante.

Pour les « Questions ouvertes », veuillez écrire ou taper uniquement dans l'espace prévu sous chaque question. Si nécessaire, veuillez ajouter une page séparée.

Veuillez, en répondant aux questions, prendre compte de toutes les sources d'informations, y compris d'autres entités/ organismes gouvernementaux.

Si vous avez des questions concernant le contenu du questionnaire, veuillez les envoyer par courriel à: statistics@sesric.org

Veuillez remplir le formulaire par voie électronique et l'envoyer à statistics@sesric.org au plus tard le 31 décembre 2018.

AVIS

SESRIC rassemblera les réponses et résumera les résultats de l'enquête qui pourront être utilisés dans la recherche relative. L'information serait conservée conformément aux politiques de confidentialité du SESRIC. Bien que les données brutes ne seraient pas divulguées, SESRIC pourrait partager et débattre des résultats des recherches agrégées avec ses organisations partenaires au niveau régional et international pour parvenir à une analyse plus précise et applicable à l'échelle internationale.

INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

1. Veuillez fournir les coordonnées de votre institution:

Nom de l'institution:			
Nom du responsable de l'institution:			
Le titre du responsable de l'institution:			
Numéro de téléphone:	Code de pays	Code de ville	Numéro
Numéro de fax:	Code de pays	Code de ville	Numéro
Adresse électronique:			
E-mail(s):			
Compte Twitter (s'il existe):			
Adresse postale:		Ville	Pays

2. Veuillez fournir les coordonnées du Chef de Département ayant répondu au questionnaire:

Nom:						
Titre:						
Département:						
Années d'expérience en statistiques (s'il y a lieu)	1-3 ans		4-6 ans		7-9 ans	>10 ans
Années d'expérience en finances (s'il y a lieu)	1-3 ans		4-6 ans		7-9 ans	>10 ans
Téléphone:	Code de pays		Code de ville		Numéro	
Numéro de fax:	Code de pays		Code de ville		Numéro	
E-mail (s):						

3. Veuillez fournir les coordonnées du point focal répondant au questionnaire:

Nom:						
Titre:						
Département:						
Années d'expérience en statistiques (s'il y a lieu)	1-3 ans		4-6 ans		7-9 ans	>10 ans
Années d'expérience en finances (s'il y a lieu)	1-3 ans		4-6 ans		7-9 ans	>10 ans
Téléphone:	Code de pays		Code de ville		Numéro	
Numéro de fax:	Code de pays		Code de ville		Numéro	
E-mail (s):						

PARTIE 1: DIAGNOSTIC DU PAYS

Veuillez répondre aux questions suivantes relatives au statut des finances et du secteur financier islamique dans votre pays.

1	Votre pays recueille-t-il, compile-t-il et diffuse-t-il des données sur les statistiques bancaires et financières islamiques? <i>(Cocher [x] pour OUI, NON ou NE SAIS PAS) si OUI, veuillez passer à Q.1.1 et Q.1.2 si NON ou NE SAIS PAS, veuillez passer à Q.2</i>	OUI	NON	NE SAIS PAS		
1.1	Veuillez fournir les noms des organismes ou institutions compétents chargés de la collecte, de la compilation, du traitement et de la diffusion des données dans chaque sous-secteur des finances islamiques.	SOUS-SECTEUR	Collecte	Compilation /Traitement	Diffusion	Ne collecte pas du tout
		Banques islamiques	<i>(Veuillez préciser)</i>	<i>(Veuillez préciser)</i>	<i>(Veuillez préciser)</i>	
		Marchés de capitaux islamiques	<i>(Veuillez préciser)</i>	<i>(Veuillez préciser)</i>	<i>(Veuillez préciser)</i>	
		Gestion d'actifs islamiques	<i>(Veuillez préciser)</i>	<i>(Veuillez préciser)</i>	<i>(Veuillez préciser)</i>	
		Takaful (Assurance islamique)	<i>(Veuillez préciser)</i>	<i>(Veuillez préciser)</i>	<i>(Veuillez préciser)</i>	
		Institutions financières non bancaires islamiques (fonds de capital-investissement, investissements providentiels [Business Angel], microfinance, crowdfunding [financement participatif], financement du logement, Sociétés Mudharabah, etc.)	<i>(Veuillez préciser)</i>	<i>(Veuillez préciser)</i>	<i>(Veuillez préciser)</i>	
1.2	Veuillez évaluer l'importance des DÉFIS rencontrés lors de la collecte des données bancaires et financières islamiques OU FACTEUR empêchant votre pays de recueillir et de compiler les données du financement islamique <i>(Veuillez cocher [x] pour celui de l'échelle de chaque Défis et / ou Facteurs de Prévention)</i>	FACTEURS PRÉSENTANT des DÉFIS et / ou de PRÉVENTION	Très important	Important	Ne détient pas une importance notable	Pas important
		<i>a. Absence ou portée limitée de mission institutionnelle et capacité envers la collecte, la compilation et la communication des données</i>				
		<i>b. Absence de lois, réglementations et politiques</i>				
		<i>c. Manque ou insuffisance de ressources humaines en termes de collecte, de compilation et de communication (DU POINT DE VUE QUANTITATIF)</i>				
		<i>d. Manque de connaissances méthodologiques des ressources humaines en termes de cadre statistique des finances islamiques (DU POINT DE VUE QUALITATIF)</i>				
		<i>e. Absence ou insuffisance de ressources financières</i>				
		<i>f. L'absence ou inadaptation d'infrastructures informatiques</i>				
		<i>g. Manque de soutien politique envers l'industrie financière islamiques</i>				
		<i>h. Manque de/ insuffisance de coordination entre les agences / parties prenantes nationales concernées</i>				
		<i>i. Manque de culture de gouvernance dans les agences nationales / parties prenantes concernées</i>				
		<i>j. Manque de bonnes pratiques comptables et d'audit dans les institutions financières islamiques</i>				
		<i>k. Différences dans les niveaux de développement et des pratiques de collecte de données, de compilation et de communication des différents organismes nationaux / parties prenantes responsables de chaque sous-secteur de l'industrie financière islamique</i>				
		<i>l. Le fait que la plupart des transactions financières se déroulent sur des marchés de gré à gré</i>				
		<i>m. Aucune exigence spécifique en matière d'information financière pour les institutions financières islamiques par rapport aux institutions financières conventionnelles</i>				
		<i>n. Autres facteurs non mentionnés ci-dessus (veuillez préciser)</i>				
2	Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'élaborer une base de données agrégée au niveau des pays du secteur de la finance islamique parmi les pays membres de l'OCI? <i>(Cocher [x] OUI ou NON) si OUI, veuillez passer à Q.2.1. si NON, veuillez passer à Q.3</i>	OUI	NON			
2.1	Veuillez préciser la ou les raisons sous-jacentes à votre réponse à Q.2.					

3	Veuillez évaluer l'importance de la collecte, de la compilation et de la diffusion de données sur les pays pour chaque sous-secteur des finances islamiques. <i>(Veuillez cocher [x] un de l'échelle pour chaque sous-secteur des finances islamiques)</i>	SOUS-SECTEUR	Très important	Important	Ni important ni pas important	Pas important	Pas important du tout
		Banques islamiques					
		Marchés de capitaux islamiques					
		Gestion d'actifs islamiques					
		Takaful (Assurance islamique)					
		Institutions financières non bancaires islamiques					
4	La taille du total des actifs du secteur financier dans le pays à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants.	Année	YYYY		Montant	USD courants	
5	Le rapport entre le total des actifs du secteur financier et le PIB à partir de la dernière année disponible.	Année	YYYY		Taux		
6	Répartition relative des actifs du secteur financier entre les segments (en % du total des actifs du secteur financier).	Secteur Bancaire		Marché des capitaux		Assurance	
7	La taille du total des actifs du secteur de la finance islamique dans le pays à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants.	Année	YYYY		Montant	USD courants	
8	La taille du total des actifs du secteur bancaire islamique à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants.	Année	YYYY		Montant	USD courants	
9	Veuillez sélectionner le statut juridique des institutions financières islamiques dans votre pays. <i>(Veuillez cocher [x] sur l'un des choix)</i>	Statut juridique		Cochez	Remarques supplémentaires (s'il y a lieu)		
		Une loi spécifique s'applique aux institutions financières islamiques					
		La même loi et la même réglementation avec les institutions financières conventionnelles est appliquée					
		La même loi avec les institutions financières conventionnelles est appliquée, mais il existe différentes réglementations pour les institutions financières islamiques					
		Autres statuts juridiques non mentionnés ci-dessus			(Veuillez préciser)		
10	Nombre d'établissements bancaires islamiques dans le pays à compter de la fin 2017	Nombre de banques islamiques à part entière			Nombre de banques ayant un guichet islamique		
11	Capitalisation boursière totale des actions conformes à la charia à la dernière année disponible en dollars américains courants.	Année	YYYY		Montant	USD courants	
12	Nombre d'actions en conformité avec la charia négociées en bourse à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants.	Année	YYYY		Montant	USD courants	
13	La taille des sociétés de gestion d'actifs islamiques à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants.	Année	YYYY		Montant	USD courants	
14	La taille totale des émissions de Sukuk à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants.	Année	YYYY		Montant	USD courants	
15	La taille totale des émissions de Sukuk à compter de la dernière année disponible en dollars américains courants d'après les agences.	Agences		Année		Montant	
		Gouvernement					
		Quasi-gouvernement					
		Entreprise					
16	Total des contributions brutes aux sociétés Takaful à la dernière année disponible en dollars américains courants.	Année	YYYY		Montant	USD courants	
17	Nombre total de sociétés Takaful à partir de la dernière année disponible.	Année	YYYY		Montant	Nombre de sociétés Takaful	
18	Existe-t-il des institutions financières non bancaires islamiques dans votre pays telles que des sociétés de microfinance islamiques, des fonds d'investissement privés, des investisseurs providentiels, des sociétés Mudharaba, des institutions de financement du logement, des entreprises Ijarah, etc.? <i>(Cochez [x] OUI ou NON)</i>	OUI			NON		
18.1	Veuillez indiquer le nom des institutions financières non bancaires existantes dans votre pays.						
19	Pensez-vous que l'importance systémique de la finance islamique augmentera dans votre pays par rapport à la finance conventionnelle dans un avenir prévisible? <i>(Veuillez cocher [x] sur l'une des échelles)</i>	Tout à fait d'accord	D'accord	Incertain	En désaccord	Pas du tout d'accord	Remarques supplémentaires (s'il y a lieu)
20	Veuillez résumer brièvement les développements récents qui ont eu lieu dans votre pays en termes d'industrie de la finance islamique au cours des 5 dernières années. <i>(C'est-à-dire que vous pouvez spécifier trois événements importants dans le domaine de la finance islamique et / ou donner des informations plus détaillées sur la situation actuelle de la finance islamique dans votre pays)</i>						

PARTIE 2: COLLECTE DE DONNÉES, COMPILATION ET PRATIQUES DE DIVULGATION DANS LES PAYS DE L'OCI

2.A BANQUES ISLAMIQUES

1	Votre pays dispose-t-il d'un cadre formel de comptabilité financière et de déclaration pour les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques? <i>(Veuillez cocher [x] sur l'un des choix) Si OUI, veuillez passer à Q.2</i>	OUI, <i>Nous avons un cadre séparé de banques islamiques et des guichets bancaires islamiques.</i>	NON, <i>Nous n'avons pas de cadre de communication de données financière spécifique pour les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques, car ils devraient remplir les mêmes exigences que les banques conventionnelles.</i>	NON, <i>Nous n'avons pas de cadre de communication de données financière spécifique pour les banques conventionnelles, les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques.</i>	
2	Veuillez évaluer la pertinence des cadres de comptabilité financière et de communication de données pour les banques islamiques et les guichets bancaires islamiques dans votre pays lors de la préparation de leurs états financiers. <i>(Veuillez cocher [x] un des choix pour chaque Cadre)</i>	Comptabilité financière et cadres de communication de données	Obligatoire	Encouragé	Volontaire
		Normes nationales comptables et de communication de données financière			
		Normes internationales de communication de données financière			
		Normes de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (AAOIFI)			
3	Existe-t-il une ou des institutions officielles qui collectent des informations sur le secteur bancaire islamique? <i>(Cochez [x] OUI ou NON) si OUI, veuillez passer à Q.3.1, 3.2, 3.3 et 3.4</i>	OUI	NON		
3.1	Veuillez indiquer le(s) nom(s) de(s) l'institution(s)				
3.2	L'institution (ou les institutions) qui collecte(nt) l'information financière sur le secteur bancaire islamique conserve(nt)-t-elle(s) l'information au niveau de chaque établissement ou compile(nt)-t-elle(s) les informations dans des états financiers sectoriels? <i>(Veuillez cocher [x] sur l'un des choix)</i>	Elle conserve au niveau des établissements individuels	Elle compile les données dans les états financiers sectoriels	Les deux types d'information sont disponibles	
3.3	L'institution qui collecte l'information financière sur le secteur bancaire islamique publie-t-elle les données? <i>(Cochez [x] OUI ou NON) si OUI, veuillez passer à Q.3.4.</i>	OUI	NON		
3.4	Si les données sont disponibles en ligne, veuillez nous fournir le lien de la base de données.				

2.B MARCHÉS DE CAPITAUX ISLAMIQUES

4	Existe-t-il une (ou des) institution(s) formelle(s) spécifique(s) qui collecte(nt) des informations sur les actions islamiques, les émissions de Sukuk, l'indice des actions islamiques et les transactions du marché monétaire islamique? <i>(Cochez [x] OUI ou NON) si OUI, veuillez passer à Q.4.1, 4.2, 4.3 et 4.4</i>	OUI	NON	
4.1	Veuillez indiquer le(s) nom(s) de(s) l'institution(s)			
4.2	L'institution (ou les institutions) qui collecte l'information financière sur le marché des capitaux islamique publie-t-elle les données? <i>(Cochez [x] OUI ou NON)</i>	OUI	NON	
4.3	L'institution (ou les institutions) qui collecte l'information financière sur le marché des capitaux islamique publie-t-elle les données? <i>(Cochez [x] OUI ou NON)</i>	OUI	NON	
4.4	Si les données sont disponibles en ligne, veuillez nous fournir le lien de la base de données.			

2.C INDUSTRIE DE GESTION D'ACTIFS ISLAMIQUE

5	Votre pays dispose-t-il d'un cadre formel particulier de comptabilité financière et de communication de données pour les sociétés de gestion d'actifs islamiques? <i>(Veuillez cocher [x] sur l'un des choix)</i>	OUI, <i>Nous avons un cadre distinct pour les sociétés de gestion d'actifs islamiques.</i>	NON, <i>Nous n'avons pas de cadre spécifique de communication de données financière pour les sociétés de gestion d'actifs islamiques, car ils devraient remplir les mêmes exigences que les sociétés de gestion d'actifs conventionnelles.</i>	NON, <i>Nous n'avons pas de cadre spécifique de communication de données financière pour les sociétés de gestion d'actifs tant islamiques que conventionnelles.</i>	
6	Veuillez évaluer la pertinence des cadres de comptabilité financière et de communication de données pour les sociétés de gestion d'actifs islamiques dans votre pays lors de la préparation de leurs états financiers. <i>(Veuillez cocher [x] un des choix pour chaque Cadre)</i>	Comptabilité financière et cadres de communication de données	Obligatoire	Encouragé	Volontaire
		Normes nationales comptables et de communication de données financière			
		Normes internationales de communication de données financière			
		Normes de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (AAOIFI)			

7	Existe-t-il une ou des institutions officielles qui collecte des informations sur les sociétés de gestion d'actifs islamiques? (Cochez [x] OUI ou NON) si OUI, veuillez passer à Q.7.1, 7.2, 7.3, et 7.4	OUI		NON	
7.1	Veuillez indiquer le(s) nom(s) de(s) l'institution(s)				
7.2	L'institution (ou les institutions) qui collecte l'information financière sur les sociétés de gestion d'actifs conserve-t-elle l'information au niveau de chaque établissement ou compile-t-elle les informations dans des états financiers sectoriels? (Veuillez cocher [x] sur l'un des choix)	Elle conserve au niveau des établissements individuels	Elle compile les données dans les états financiers sectoriels		Les deux types d'information sont disponibles
7.3	L'institution qui collecte l'information financière sur les sociétés de gestion d'actifs publie-t-elle les données? (Cochez [x] OUI ou NON)	OUI		NON	
7.4	Si les données sont disponibles en ligne, veuillez nous fournir le lien de la base de données.				

2.D TAKAFUL (ASSURANCE ISLAMIQUE)

8	Votre pays dispose-t-il d'un cadre particulier formel de comptabilité financière et de communication de données pour les sociétés Takaful (Assurances islamiques) ? <i>(Veuillez cocher [x] sur l'un des choix)</i>	OUI, <i>Nous avons un cadre distinct pour les sociétés Takaful (Assurances islamiques)</i>	NON, <i>Nous n'avons pas de cadre spécifique de communication de données financière pour les sociétés Takaful (Assurances islamiques), car ils devraient remplir les mêmes exigences que les sociétés d'assurances conventionnelles.</i>		NON, <i>Nous n'avons pas de cadre spécifique de communication de données financière pour les sociétés Takaful (Assurances islamiques) et les sociétés d'assurance conventionnelles.</i>	
9	Veuillez évaluer la pertinence des cadres de comptabilité financière et de communication de données pour les sociétés Takaful (Assurances islamiques) dans votre pays lors de la préparation de leurs états financiers. <i>(Veuillez cocher [x] un des choix pour chaque Cadre)</i>	Comptabilité financière et cadres de communication de données		Obligatoire	Encouragé	Volontaire
		Normes nationales comptables et de communication de données financière				
		Normes internationales de communication de données financière				
		Normes de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (AAOIFI)				
10	Existe-t-il une ou des institutions officielles qui collecte des informations sur les sociétés Takaful (Assurances islamiques) ? <i>(Cocher [x] OUI ou NON) si OUI, veuillez passer à Q.10.1, 10.2, 10.3, et 10.4</i>	OUI		NON		
10.1	Veuillez indiquer le(s) nom(s) de(s) l'institution(s)					
10.2	L'institution (ou les institutions) qui collecte l'information financière sur les sociétés Takaful (Assurances islamiques) conserve-t-elle l'information au niveau de chaque institution ou compile-t-elle les informations dans des états financiers sectoriels? <i>(Veuillez cocher [x] sur l'un des choix)</i>	Elle conserve au niveau des établissements individuels	Elle compile les données dans les états financiers sectoriels		Les deux types d'information sont disponibles	
10.3	L'institution qui collecte l'information financière sur les sociétés Takaful (Assurances islamiques) publie-t-elle les données? <i>(Cochez [x] OUI ou NON)</i>	OUI		NON		
10.4	Si les données sont disponibles en ligne, veuillez nous fournir le lien de la base de données.					

2.E INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES ISLAMQUES

11	Existe-t-il une ou des institutions officielles qui collecte des informations sur les institutions financières non bancaires islamiques? (Cochez [x] OUI ou NON) si OUI, veuillez passer à Q.11.1, 11.2, 11.3 et 11.4	OUI		NON	
11.1	Veuillez indiquer le(s) nom(s) de(s) l'institution(s)				
11.2	L'institution (ou les institutions) qui collecte l'information financière sur les institutions financières non bancaires islamiques compile-t-elle les données? (Cochez [x] OUI ou NON)	OUI		NON	
11.3	L'institution (ou les institutions) qui collecte l'information financière sur les institutions financières non bancaires islamiques publie-t-elle les données? (Cochez [x] OUI ou NON)	OUI		NON	
11.4	Si les données sont disponibles en ligne, veuillez nous fournir le lien de la base de données.				

PARTIE 3: ÉVALUATION DES BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SUR LES STATISTIQUES BANCAIRES ET FINANCIÈRES ISLAMiques

1	Votre institution/pays a-t-il une COOPÉRATION avec et/ou reçoit-elle des CONSULTATION/ FORMATIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS auprès des organisations régionales / internationales en termes de statistiques de la finance islamique relatives aux secteurs ci-dessous?	OUI	NON	<i>Si OUI, de quelle(s) organisation(s)?</i>	<i>Si OUI, quel est l'étendue de cette coopération ou consultation ?</i>
1.1	Banques islamiques				
1.2	Marchés de capitaux islamiques				
1.3	Gestion d'actifs islamiques				
1.4	Takaful (Assurance islamique)				
1.5	Institutions financières non bancaires islamiques (fonds d'investissement privé, investissements providentiels [Business Angel], microfinance, crowdfunding [financement participatif], financement du logement, sociétés Mudharabah, etc.)				
1.6	Autre (veuillez préciser)				
2	Votre pays / institution a-t-il BESOIN d'un renforcement des capacités dans le secteur de la finance islamique ci-dessous?	OUI	NON	<i>Si OUI, sur quels sujets?</i>	REMARQUES SUPPLIMENTAIRES (LE CAS ECHÉANT)
2.1	Banques islamiques				
2.2	Marchés de capitaux islamiques				
2.3	Gestion d'actifs islamiques				
2.4	Takaful (Assurance islamique)				
2.5	Institutions financières non bancaires islamiques (fonds d'investissement privé, investissements providentiels [Business Angel], microfinance, crowdfunding [financement participatif], financement du logement, sociétés Mudharabah, etc.)				
2.6	Autre (veuillez préciser)				
3	Votre pays / institution peut-il FOURNIR un renforcement des capacités (formation) dans le secteur de la finance islamique ci-dessous?	OUI	NON	<i>Si OUI, sur quels sujets?</i>	REMARQUES SUPPLIMENTAIRES (S'IL Y A LIEU)
3.1	Banques islamiques				
3.2	Marchés de capitaux islamiques				
3.3	Gestion d'actifs islamiques				
3.4	Takaful (Assurance islamique)				
3.5	Institutions financières non bancaires islamiques (fonds d'investissement privé, investissements providentiels [Business Angel], microfinance, crowdfunding [financement participatif], financement du logement, sociétés Mudharabah, etc.)				
3.6	Autre (veuillez préciser)				